
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante et unième séance – Mercredi 21 mai 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Grégory Baud*, *Vincent Maitre*, *M^{me} Véronique Paris* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mai 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mai, mercredi 21 mai et lundi 26 mai 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-212, intitulée «Donnons des espaces à la culture!», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

4.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 février 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 307 600 francs, soit:

- un crédit de 2 284 400 francs destiné à la restauration de l'enveloppe, à l'aménagement d'un espace polyvalent et aux aménagements extérieurs de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3^e zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève;
- un crédit de 23 200 francs destiné à l'équipement en mobilier de l'espace polyvalent de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3^e zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève (PR-545 A)¹.

4.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand et Fabienne Aubry Conne, renvoyée en commission le 25 juin 2007, intitulée: «Occupation du Clos Voltaire: la Ville de Genève ne doit pas boire le calice jusqu'à la lie» (M-687 A)².

Suite du premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous l'avons dit tout à l'heure: l'affaire du Clos Voltaire a trait au logement pour étudiants. Nous sommes tous convaincus qu'il est urgent de trouver des solutions pour ce type de logement, comme pour le logement à Genève en général – même s'il est vrai que les étudiants sont une population particulièrement mal lotie en la matière.

Pour notre part, nous estimons que l'action de la coopérative La Ciguë est remarquable. Voilà une association qui s'investit en faveur du logement pour étudiants et qui doit être encouragée! Nous irons dans ce sens en adoptant l'amendement déposé à la séance de 17 h par les Verts.

Nous sommes néanmoins conscients de nous trouver face à une situation pas très normale. La commission des travaux, lorsqu'elle examine des dossiers,

¹ Rapport, 5907.

² Rapport, 5922.

constate souvent que des clauses contractuelles ont été signées avant le dépôt de la demande de crédit, ce qui influence inévitablement les décisions que nous prenons. Nous en avons ici un exemple flagrant, et nous en aurons un autre prochainement. Je trouve que le Conseil administratif devrait être beaucoup plus attentif à ce genre de cas, afin que nous ne soyons pas mis devant le fait accompli. La réaction des commissaires à cet égard est tout à fait logique: si nous voulons faire notre travail sérieusement, nous sommes obligés d'examiner toutes les facettes des dossiers, y compris les contrats dont les incidences peuvent dépasser des centaines de milliers de francs. J'espère donc que, à l'avenir, on nous soumettra les propositions avant les éventuels contrats à conclure.

M. Gilbert Schreyer (UDC). Il est vraiment regrettable de devoir prendre position sur la proposition PR-545 du Conseil administratif, tant en ce qui concerne la forme que le fond. Tout d'abord, il nous paraît aberrant d'avoir opté pour un droit de superficie dans le cas d'un bien bâti, en lieu et place d'un bail à loyer d'une durée de dix ans renouvelable. L'aliénation de ce droit de superficie pour une durée de soixante ans est une deuxième aberration. Nous aurions dû demander une durée de trente ou quarante ans, tout au plus. En outre, la Ville de Genève deviendra le locataire du superficiaire, avec toutes les complications qui en découleront. Les problèmes de notre municipalité dans le domaine de la petite enfance augmenteront, et il ne sera pas aisé, à l'avenir, de trouver un endroit aussi bien situé.

Par conséquent, ce n'est qu'avec regret que l'Union démocratique du centre votera cette proposition amendée par la commission des travaux.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Tout d'abord, en ce qui concerne la motion M-687 du groupe libéral, les Verts estiment que nous avons reçu toutes les informations nécessaires et ils proposent donc de la refuser. Je trouve étonnant que le Conseil municipal ait pour rôle d'être au courant des tractations menées par le Conseil administratif avant même que celui-ci dépose une proposition, afin d'évaluer les accords conclus en amont. Dans quelle mesure le Conseil municipal peut-il s'ingérer dans les affaires internes de l'administration? (*Brouhaha.*)

Le président. Un petit instant, Madame la conseillère municipale. Mesdames et Messieurs, puis-je vous demander de faire un peu de silence? On n'entend bientôt plus M^{me} Contat Hickel!

M^{me} Marguerite Contat Hickel. Ce qui est fort regrettable, vous en conviendrez... Je disais donc que se pose ici, comme souvent, la question du rôle du

Conseil municipal. Peut-il intervenir dans les affaires internes de l'exécutif? Doit-il endosser le rôle des services administratifs? Doit-il gérer les biens immobiliers de la Ville à la place du Conseil administratif?

J'aimerais revenir sur la suppression du versement de 28 000 francs pour la location de la salle polyvalente. Cela entraînera une modification du plan financier, et donc forcément une augmentation du loyer des chambres pour étudiants. Nous pensons que l'on ne peut pas en même temps promouvoir les logements pour étudiants et admettre une augmentation de leur loyer. Si les étudiants doivent payer leur chambre plus cher, ils seront obligés de travailler parallèlement à leurs études et donc de les prolonger, ce qui ne nous semble pas souhaitable.

Certains trouvent étrange que la Ville verse à la Ciguë quelque chose comme 22 000 ou 28 000 francs pour la location de la salle polyvalente. Je rappelle que la Ciguë, elle, versera chaque année à la Ville une rente de superficie d'environ 45 000 francs. Cet arrangement n'est donc pas si exceptionnel que cela. Prenons l'exemple de la Maison des associations: la Ville et l'Etat ont accordé un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative, qui loue ces locaux à des associations et en retire en partie de quoi fonctionner. Nous sommes dans la même situation avec le Clos Voltaire, et je ne vois pas pourquoi nous nous opposerions à la proposition PR-545 du Conseil administratif dans sa formulation initiale.

M. Pierre Rumo, rapporteur (AGT). La commission des travaux a soulevé la crainte de n'être qu'une chambre d'enregistrement. Dans le cas présent, elle a voulu montrer qu'il n'en était rien en examinant la proposition PR-545 du Conseil administratif sous toutes ses coutures, non seulement en ce qui concerne les travaux, mais également sur le plan financier, à savoir sur des points qui ne relèvent pas forcément de sa compétence, mais plutôt de celle de la commission du logement ou de la commission des finances.

J'ai entendu tout à l'heure un préopinant parler de «hold-up de la Ciguë». Cette expression m'a choqué. Elle est outrancière, car la Ciguë a établi son plan financier non seulement avec le département municipal des constructions et de l'aménagement, mais également avec le Département cantonal des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et la Banque cantonale de Genève (BCGe). Par conséquent, parler ici de «hold-up de la Ciguë» me paraît complètement hors de propos.

A gauche toute! ne votera pas l'amendement déposé par les Verts – à l'exception, peut-être, d'un ou deux de ses membres, notre groupe n'étant plus monolithique comme à une certaine époque. Mais je pense que sa majorité le refusera.

Nous aimerions souligner que le logement pour étudiants est quelque chose de très important aussi bien pour le Canton que pour la Ville. On entend dire, parfois, que des jeunes ne viennent pas étudier à Genève parce qu'ils ne trouvent pas de logement à un prix abordable. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de logements en suffisance pour les étudiants. Je pense que le projet de la Ciguë allait dans ce sens, c'est-à-dire qu'il visait à permettre à des étrangers ou des Confédérés de venir étudier dans notre ville.

Enfin, nous voterons la proposition PR-545 amendée par la commission des travaux telle qu'elle figure dans le rapport PR-545 A rédigé par mes soins.

M. Pascal Rubeli (UDC). Comme l'a dit tout à l'heure M. Schreyer, nous voterons la proposition PR-545 amendée par la commission des travaux. Je précise juste que nous refuserons l'amendement des Verts. Quant à la motion M-687 du Parti libéral, ses considérants et ses invites correspondent tout à fait à notre vision des choses; nous aurions même pu la cosigner et, par conséquent, nous l'accepterons.

M. Alexis Barbey (L). La proposition PR-545 et la motion M-687 recouvrent de nombreux aspects de l'affaire du Clos Voltaire. Je ne reviendrai pas sur son historique, au sujet duquel d'autres orateurs se sont exprimés avant moi avec précision et talent.

J'aimerais néanmoins rappeler que, en 2002, lorsque le Conseil municipal a été appelé à se prononcer sur une solution pour le Clos Voltaire, il existait d'autres possibilités que celle de la Ciguë; mais celle-ci a été retenue comme susceptible de répondre partiellement au problème du logement pour étudiants. Bien sûr, ce n'est pas avec 30 chambres supplémentaires que nous le résoudrons, mais cette décision était déjà un premier pas dans cette direction.

La deuxième raison de notre choix était que la Ciguë s'était montrée un partenaire capable d'apporter un certain financement pour la rénovation intérieure du Clos Voltaire, travaux qui coûtaient extrêmement cher. Or la Ville a déjà investi plusieurs millions de francs dans la consolidation de l'enveloppe externe du bâtiment, et elle devra continuer sur cette lancée en procédant, entre autres, à l'aménagement de la salle polyvalente. Quant à la question des eaux pluviales dont parlait M^{me} Contat Hickel tout à l'heure, à ma connaissance, elle n'est pas à la charge de la Ciguë, mais bien de la Ville.

Tout cela pour dire que la solution de la Ciguë n'était pas la proposition qu'auraient préféré voter les libéraux. Cependant, c'était probablement la

meilleure à ce moment-là. Nous saluons donc la clairvoyance du Conseil municipal, qui a permis de maintenir le bâtiment du Clos Voltaire et de lui donner un nouvel avenir.

Mais depuis 2002 des désagréments ont été causés par un certain laisser-aller dans sa gestion, ce qui cause de gros problèmes aux habitants des alentours. Lorsqu'ils ont déposé la motion M-687, les libéraux s'inquiétaient de constater la présence de barbecues ou de feux à même le sol devant ce bâtiment hautement inflammable, et d'aménagements censés permettre à davantage de personnes d'occuper ces locaux, mais contraires à la sécurité des habitants. Ils déploraient également le manque complet d'interlocuteurs du côté de la Ciguë, lorsque des habitants du quartier avaient un problème avec la manière dont le Clos Voltaire était occupé.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à aller le regarder: ce n'est qu'une zone hybride! Derrière la barrière d'un jardin où jouent des enfants, personne n'ose entrer dans le Clos Voltaire lui-même, car des gens pique-niquent devant à longueur de journée et de soirée. Ce ne sont pas les utilisateurs traditionnels de la salle polyvalente, mais des personnes dont je ne connais ni les motivations ni les origines; en tout cas, leur présence empêche quiconque de profiter du parc.

D'où la demande extrêmement raisonnable des libéraux dans la motion M-687: nous aimerions que la Ciguë nous propose un interlocuteur unique pour tout ce qui concerne l'exploitation du Clos Voltaire, et que ce soient vraiment des personnes en situation d'apprentissage qui jouissent de ces locaux que la Ville met à leur disposition à grands frais. Tels sont les deux principaux aspects de notre motion. Vous reconnaîtrez tous, chers collègues, qu'il est normal que les habitants des alentours aient une personne à qui s'adresser en cas de problème parmi les trente, voire les cinquante occupants du Clos Voltaire. Or, tel n'est pas le cas actuellement. Les libéraux pensent que remédier à cette situation permettrait de ramener un semblant de calme dans les relations entre ces personnes et les gens du quartier.

Pour le reste, il me semble plus sain pour les étudiants aussi bien que pour le respect du patrimoine de ne pas faire de constructions supplémentaires – lits superposés, notamment – à l'intérieur des chambres. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les libéraux vous invitent donc à voter la motion M-687. Elle n'a pas du tout pour objectif d'empêcher les habitants des lieux ou la Ciguë d'exploiter ce bâtiment, mais au contraire de pérenniser cette situation dans le calme et de favoriser des relations saines avec le voisinage.

Quant à la proposition PR-545 amendée par la commission des travaux, je me pose quand même quelques questions – et les libéraux avec moi. La Ciguë bénéficie déjà d'un contrat de superficie d'une durée tout à fait exceptionnelle; la norme

est d'une soixantaine d'années, mais elle a été prolongée ici jusqu'au maximum légal, à savoir nonante-neuf ans. Comment peut-elle encore venir nous réclamer un droit de location pour une salle que la Ville financerait?

Je propose deux mesures au Conseil municipal. D'une part, accepter les amendements déposés afin que la salle polyvalente soit mise gratuitement à la disposition de la Ville. D'autre part, faire en sorte que l'on confie la gestion de la salle polyvalente à l'Institut et Musée Voltaire, qui a le grand avantage d'être sur place et d'employer des fonctionnaires capables de gérer cet endroit pour les réservations et autres. L'expérience récente montre que les associations de quartier ne sont malheureusement pas équipées pour assumer cette tâche.

La position des libéraux consiste donc à accepter la proposition PR-545 amendée par la commission des travaux et à refuser l'idée de la location de la salle polyvalente par la Ville. En outre, nous devons trouver une solution qui permette un retour au calme et une durabilité de la bonne entente entre les habitants du quartier et la Ciguë, ce qui peut se faire grâce à l'acceptation de la motion M-687.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'aimerais revenir sur certains propos tenus tout à l'heure. Je répète que le droit de superficie dont il est question ici n'a rien d'exceptionnel, puisqu'il est d'une durée de soixante ans, éventuellement prolongée de quatre fois dix ans. Pour rappel et selon les informations qui nous ont été données en commission, l'Etat octroie des droits de superficie de cent ans, et c'est sous la pression de la banque que celui du Clos Voltaire a été ramené à soixante ans.

J'insiste sur le fait que l'objet du débat de ce soir est bel et bien le logement pour étudiants. Voulons-nous, oui ou non, du logement pour étudiants bon marché à Genève? Ou préférons-nous que les étudiants paient très cher leur loyer? Même si cette problématique est absorbée dans la question plus générale du Clos Voltaire, c'est bien de cela qu'il s'agit. Votre choix déterminera le prix des chambres proposées par la Ciguë, chers collègues. Je vous demande donc de bien réfléchir avant de voter.

Enfin, Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal sur l'amendement de la commission des travaux et sur celui des Verts concernant la proposition PR-545.

Le président. Etes-vous suivie par quatre membres au moins du Conseil municipal, Madame Contat Hickel? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Les deux amendements seront donc mis aux voix à l'appel nominal.

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de la commission des travaux sur la proposition PR-545 demandant l'ajout d'un alinéa m) de l'article 12 du contrat de droit de superficie est accepté par 41 oui contre 30 non (2 abstentions).

Ont voté oui (41):

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Thierry Piguët (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S).

Ont voté non (30):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus (2):

M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Annina Pfund (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M. Gilles Garazi (Ve), M. Vincent Maître (DC), M^{me} Véronique Paris (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement des Verts demandant la suppression du deuxième alinéa de l'article premier de l'arrêté I est refusé par 42 non contre 29 oui (2 abstentions).

Ont voté non (42):

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Ont voté oui (29):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique

Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus (2):

M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M. Gilles Garazi (Ve), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Véronique Paris (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I de la proposition PR-545 amendé par la commission est accepté sans opposition (58 oui, 15 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II de la proposition PR-545 est accepté par 58 oui contre 1 non (14 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 284 400 francs destiné à la restauration de l'enveloppe, à l'aménagement d'un espace polyvalent et aux aménagements extérieurs de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3^e zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève.

Le crédit est accepté avec modification des conditions du projet de contrat de droit de superficie, lequel devra être signé préalablement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 284 400 francs.

Art. 3. – Un montant de 25 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 285 000 francs du crédit d'étude voté le 11 mars 2003, PR-184, soit un montant total de 2 569 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 23 200 francs destiné à l'équipement en mobilier de l'espace polyvalent de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3^e zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 23 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2017.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Mise aux voix, la motion M-687 est acceptée par 41 oui contre 14 non (18 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les actions nécessaires auprès de la Ciguë pour qu'elle mette bon ordre au fonctionnement du Clos Voltaire et notamment qu'elle s'engage à:

- contrôler que les habitants du Clos Voltaire soient bien tous des étudiants régulièrement immatriculés;
- adopter un règlement intérieur propre à régler les problèmes de patrimoine et de voisinage;
- désigner en son sein un interlocuteur unique et responsable, domicilié au Clos Voltaire, auquel les voisins et habitants du quartier puissent faire recours en cas de litige;
- donner des informations sur l'obtention des crédits dont elle a besoin pour un aménagement intérieur de qualité.

A défaut de remplir les conditions ci-dessus, le Conseil municipal demande que l'attribution du droit de superficie soit reconsidérée.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

5. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique (PR-621)¹.

Exposé des motifs

Le Fonds général cinéma, doté au budget 2008 d'un montant de 1 300 000 francs sur les rubriques 365 et 366, sert prioritairement à soutenir les cinéastes qui produisent des films de tout genre (documentaires, films de fiction, dessins animés, courts et longs métrages) par le moyen de subventions attribuées aux réalisateurs ou à leurs producteurs. Sur proposition des cinéastes, une contribution complémentaire de 600 000 francs est accordée au Fonds Regio.

L'attribution de ces subventions s'effectue conformément à des critères, soit une série de règles établies en collaboration avec le milieu cinématographique genevois. Ceux-ci figurent dans les pages du site internet de la Ville de Genève, département de la culture.

Une commission de préavis examine les dossiers. Leur nombre, aujourd'hui, est d'environ 150 par année. Il témoigne de la vitalité d'un secteur dont le développement n'est pas sans relations avec celui des technologies numériques et de leurs applications. Compte tenu des moyens disponibles, chaque demande ne peut évidemment être satisfaite. Le pourcentage de réponses positives varie selon les années entre 25% et 35%.

En 2008, la conjonction de nombreux projets de long métrage de fiction ou documentaires, prévus durant la même année, ce que sans doute nul ne peut maîtriser, met en évidence les limites budgétaires. En effet, selon les critères d'attribution, un long métrage de fiction peut obtenir un appui maximal de 150 000 francs et un documentaire de 70 000 francs.

Les cinéastes regroupés au sein de l'association Fonction: Cinéma ont alerté le département de la culture. En cette seule année, neuf longs métrages de fiction sont annoncés alors que, lors des années précédentes, ce n'est qu'exceptionnellement que deux ou trois films de ce type étaient produits. Or une grande part des fonds disponibles en 2008 est engagée, notamment pour quatre de ces films dont les dossiers sont déjà parvenus au département.

Les délégués de cette association ont remis à Patrice Mugny, maire de Genève et conseiller administratif en charge du département de la culture, une pétition signée par 119 cinéastes demandant la libération d'un crédit extraordinaire de 900 000 francs.

¹ Motion d'ordre, 5872.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Une délégation de l'association Fonction: Cinéma a été reçue par la commission des arts et de la culture. Les membres de cette commission ont fait savoir au conseiller administratif que, s'ils approuvent la demande des cinéastes, ils souhaitent que celle-ci soit traitée par la présente procédure.

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2008.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2008, sur le centre de coût 31060099, nature comptable 365 et 366, sous l'OTP S61002022 «Fonds général cinéma».

Annexe: pétition de l'association Fonction: Cinéma

PETITION

Avril 2008

A Monsieur Patrice Mugny, Maire de Genève et Conseiller administratif en charge du Département des affaires culturelles,

Monsieur le Maire,

Nous avons appris que la première session de la ville de Genève a déjà attribué la majeure partie de son crédit 2008 destiné à la production de films. Ainsi, sur les 1'330'000.- Frs de subvention annuelle, les trois prochaines commissions n'auraient plus que 130'000 Fr. à distribuer.

Cette situation est probablement due à un concours de circonstances particulier : cumul de productions 2008 sur des engagements préalables de la commission d'attribution, tournage de 6 long-métrages en ce début d'année par des réalisateurs ou des producteurs locaux, crédit 2008 déjà entamé pour pouvoir satisfaire aux demandes 2007.

Nous sommes consternés de constater que les producteurs, réalisateurs, techniciens et comédiens genevois vont avoir énormément de difficultés à produire leurs films en 2008. L'aide à la création et à la production cinématographique est en effet particulière dans le fait qu'elle implique l'existence d'un tissu professionnel complet et complexe pour pouvoir travailler dans la continuité et survivre.

Cette situation démontre en tout cas la vitalité de la création genevoise en matière cinématographique et l'insuffisance chronique des fonds à disposition.

Loin de remettre en cause la politique de la commission ou les soutiens qu'elle a déjà accordés en ce début d'année, la profession souhaite ne pas être prétéritée par cette conjoncture imprévisible.

Nous demandons donc que les trois commissions qui vont encore siéger en 2008 puissent avoir proportionnellement suffisamment d'argent pour soutenir les productions de qualité en cours de financement.

Par la présente, les soussignés vous demandent donc de faire une demande de crédit extraordinaire de Frs 900'000.- en urgence au Conseil municipal, afin de doter le fonds dès la prochaine commission qui siégera en mai prochain.

Cette demande pragmatique pourrait s'inscrire dans le cadre d'une politique dynamique d'aide à la création cinématographique telle que souhaitée par le Conseil municipal dans sa motion M-286, acceptée le 3 juin 2003.

Ainsi, à l'instar d'autres demandes de crédits extraordinaires, comme celle votée en faveur du Grand théâtre en décembre dernier, le cinéma bénéficiera du soutien qu'il mérite.

Les producteurs, réalisateurs, techniciens et comédiens :

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Liste des signataires - 24.4.2008

	NOM	SOCIETE	PROFESSION
1	Roland Pellarin	Stratis SA	Producteur - Réalisateur
2	Pierre-André Thiébaud	PCT Production	Producteur
3	Nicolas Wadimoff	Akka Films	Réalisateur
4	Zoltan Horvath	Nadasdy Film	Réalisateur
5	Romed Wyder	Blow-up Film Production SA	Producteur - Réalisateur
6	Christophe Marzal	Light Night	Producteur - Réalisateur
7	Israel Feferman	C-Side Productions	Réalisateur - Cameraman
8	François Roch	Comédien.ch	
9	Bruant Perrinjaquet	CINéTECH production	Réalisateur
10	Xavier Grin	PS.Productions	Producteur
11	Jean-Marc Fröhle	Pointprod SA	Producteur
12	Daniel Künzi	Société Production Maison	Producteur - Réalisateur
13	Laurent Guillermin	Bordu Films	Monteur - Réalisateur
14	Pierre Morath	Miroir Prod	auteur-producteur-réalisateur
15	Enrica D'Alfonso	Miroir Prod	assistante de production
16	Thomas Queille	Miroir Prod	réalisateur
17	Kevin Queille	Miroir Prod	monteur- compositeur
18	Sébastien Pronini	Miroir Prod	Ingénieur son
19	Daniel Calderon	Tlaloc Films Productions	Réalisateur -Producteur
20	André Martin	Bohemians Films	Producteur
21	Damien Molineaux	Earthing productions & C-Side productions	
22	Stefano Tononi	Cronopio Film	Producteur - Réalisateur
23	Eric Garoyan	Pacific Film	Producteur
24	Pierre Maillard	Zoo Films	réalisateur
25	Ulrich Fischer	C-Side Productions	Réalisateur, technicien
26	Isabelle Gattiker	Intermezzo Films	Aste de production
27	Luc Peter	Intermezzo Films	Producteur - Réalisateur
28	Vincent Pluss	Intermezzo Films	Producteur - Réalisateur
29	Pierre-Alain Meier	Prince Film SA	Producteur - Réalisateur
30	Georges Schwizgebel	Studio GDS	Réalisateur
31	Laura Hunter Sardiñas	prod. Ass. Instant-tanné prod	présidente
32	Françine Lusser	Tipi'mages	Productrice
33	Gérard Mermet	Yaka Productions	Producteur
34	Alain Monney	Yaka Productions	Producteur
35	Christophe Cugelin	Laika Films	Producteur
36	Gérard Monier	Tipi'Mages	Producteur
37	Alain Deslongchamps	IMAGEInstudio	Producteur
38	Dan Wechsler	Bord Cadre Films	Producteur
39	Laurent Nègre	Bord Cadre Films	Producteur
40	Saskia Vischer	Saskia Vischer Productions	Producteur
41	Equipe	Yaka Productions	
42	Thomas Buschbeck		Producteur
43	Stéphane Mitchell,		scénariste
44	Patricia Jais		Web Publisher
45	Alexandre Monnier		Asst de prod/ caméraman/ réalisateur
46	Salvatore Macculi		Consultant en gestion
47	Marianne Russi		perchman - ingénieur son - réalisatrice
48	James Aymon		réalisateur
49	Pascal Montjovent		chef op
50	Olivier Girard		scénariste, réalisateur
51	Carola Dallmeier Zelger		Artiste visuel
52	Stephanie Argerich		Réalisatrice - camerawoman

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Liste des signataires - 24.4.2008

	NOM	SOCIETE	PROFESSION
53	Serge Musy		Régisseur - Ast réalisateur
54	Christianne Mordasini		Monteuse
55	Christophe Schriber		Scénariste
56	Fabienne Abramovich		Réalisatrice
57	Benjamin Tobler		Réalisateur
58	David Leroy		Réalisateur - compositeur
59	Damian Plandolit		Monteur
60	Martin Tichy		monteur
61	swann thommen		Monteur
62	Edna Politi		Réalisatrice
63	Agnès Boulmer		Réalisatrice
64	Sylvie Cachin		Réalisatrice et productrice
65	Séverine Cornamusaz		Réalisatrice - monteuse
66	Hélène Faucherre		réalisatrice
67	Lorine Grandjean		Etudiante cinéma
68	Pascal Baumgartner		Réalisateur - cameraman
69	Françoise Nicolet		Costumière
70	Tristan Pfund		Communication
71	Miruna Coca-Cozma		Réalisatrice
72	Floriane Closuit		scénariste
73	Erika Irmier		Etudiante cinéma
74	Britta Rindelaub		Réalisatrice
75	Joël Santoux		VJ
76	Olivier Guibert		Comédien
77	Patrick Léger		Réalisateur
78	Jérôme Porte		Réalisateur
79	Elizabeth Waelchli		Responsable de formation FOCAL
80	Diane Duperré		coordinatrice de production
81	Jean-David Roth		Compositeur
82	Nicole Borgeat		Réalisatrice
83	Douglas Beer		Réalisateur
84	Michel Favre		Réalisateur
85	Denise Gilliland		Réalisatrice
86	Jean-Paul Mudry		Réalisateur
87	Christiane Kolla		cinéaste
88	Yann-Olivier Wicht		Réalisateur
89	Jacques Siron		Réalisateur
90	Amarie Fallot		Assistante réalisatrice
91	Nicolas Wagnières		Réalisateur
92	Jade Amstel		Comédienne
93	Ingrida Ignatjevaite		Monteuse
94	Claude Champion		Réalisateur
95	Véronique Migotto		Documentaliste
96	Alessandra Moresco		Chargée de production
97	Daniel Vouillamoz		Comédien
98	Daniel Schweizer		Réalisateur
99	Jean-Baptiste Bouleau		Etudiant cinéma
100	Pascale Baccheretti		scénariste, assistante de réalisation
101	Juan Pablo Fuenzalida		Réalisateur
102	Antoine Plantevin		Réalisateur
103	Monika Goux		Chef monteuse
104	Catherine Kala		Monteuse

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Liste des signataires - 24.4.2008

	NOM	SOCIETE	PROFESSION
105	Juan Lozano		réalisateur
106	Ana Acosta		monteuse
107	Alonso leal morado		
108	Patrick Herzig		
109	Pierre-Adrian Irié		
110	Helène Marzan		
111	Gilgia Caratsch		
112	Jean-Luc Kumquat		
113	Philippe Macasdar		
114	Wolgrand Ribeiro		
115	Christophe Goumand		
116	Nicole Mudry		
117	Irene Godel		
118	Christian Berrut		
119	Ivo Zen		

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vous citerai que deux noms: Jean-Luc Godard et Laurent Nègre. Inutile de vous rappeler la filmographie du premier... Quant au second, c'est un jeune cinéaste talentueux, auteur du magnifique film *Fragile* que vous avez peut-être vu il y a quelque temps. Ces deux artistes font partie de ceux qui ont obtenu le soutien de la Ville de Genève pour réaliser prochainement un nouveau film.

Si je les ai cités, c'est pour montrer la qualité des projets qui nous ont été soumis à la fin de l'année 2007 et au début de l'année 2008. Trente d'entre eux ont obtenu les faveurs de la commission d'attribution. Sachant que, en général, 25% à 35% des demandes reçoivent une réponse positive, je vous laisse imaginer le nombre de projets qui nous parviennent et notre difficulté à opérer une sélection. Comme je viens de le dire, nous avons accordé trente subventions à de très bons projets.

Or de nombreux autres très bons projets nous ont été présentés ensuite – «malheureusement», diront certains, «heureusement», ai-je envie de rétorquer... Malheureusement, les fonds disponibles pour les soutenir étaient déjà quasiment épuisés car, en répondant à la première salve de bons projets, nous avons dépensé 1,2 million de francs sur les 1,3 million de francs – pour rester dans les chiffres ronds – qui nous sont dévolus chaque année pour la production cinématographique.

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu avec ceux qui connaissent le dossier, je laisse de côté les 600 000 francs versés au Fonds Regio qui, avec l'apport d'autres fonds – notamment de la Loterie romande – permet de multiplier par deux ou trois les sommes que la Ville et le Canton peuvent accorder à la création cinématographique. Ce fonds est à part, les cinéastes en ont souhaité l'existence car il leur permet de recevoir une contribution beaucoup plus importante. Je le répète, en s'adressant à ce fonds, ils reçoivent non seulement leur part de l'aide de la Ville, mais également celle d'autres partenaires.

J'en reviens au montant annuel de 1,3 million de francs dont la Ville est totalement maître de l'attribution. Quand j'ai appris la situation que je viens d'exposer, je me suis dit que j'étais content que nous ayons accordé ces subventions à de beaux projets et j'ai donné mon aval. Mais j'ai pensé ne pas venir tout de suite demander une rallonge de fonds au Conseil municipal. Ceux qui suivent l'évolution du département de la culture depuis quelques années savent que j'aime bien tenir mes budgets. Or de nouveaux bons projets nous ont été soumis.

Fonction: Cinéma n'a pas tardé à se manifester, ce qui est logique. Cet organe représente les professions du cinéma, et nous entretenons d'excellentes relations avec ses représentants depuis des années. Les critères d'attribution des subventions – ils sont publics, on peut les consulter sur l'internet – sont décidés d'un commun accord avec Fonction: Cinéma et d'autres partenaires du monde

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

du cinéma, tout comme le principe même et l'organisation de la commission d'attribution.

Quand leurs représentants sont venus me voir pour demander que la Ville débouque davantage de sommes en faveur de la production cinématographique, je leur ai répondu que je n'aimais pas tellement solliciter le Conseil municipal dans ce genre de cas, et que les relations avec le délibératif étaient tendues quand les magistrats lui proposaient des dépassements budgétaires généralement peu appréciés. J'ai donc proposé une première entrevue entre Fonction: Cinéma et la commission des arts et de la culture. Cette dernière a donc reçu ses représentants et, d'après les échos qui me sont parvenus – puisque j'ai aussi été entendu – elle leur a réservé un accueil très positif.

Ensuite, la question était de savoir comment procéder. Les commissaires s'en souviennent certainement – et notamment la présidente, M^{me} Vera Figurek – j'aurais presque souhaité que la commission soumette elle-même une demande de crédit de dépassement au Conseil municipal. Ce qui serait revenu à me dire: «Monsieur Mugny, vous pouvez y aller avec ces 900 000 francs, nous accepterons le dépassement budgétaire correspondant à la fin de l'année.» Mais la commission n'a pas voulu suivre ce chemin-là.

Après quelques discussions, j'ai donc accepté de déposer la proposition PR-621. Telle est la raison pour laquelle elle vous est parvenue à la dernière minute, Mesdames et Messieurs: le Conseil administratif ne l'ayant validée que ce matin, je ne pouvais pas vous la donner avant cet après-midi. Croyez bien que, si j'avais pu le faire plus tôt, je l'aurais fait. Cela s'est finalement passé dans le temps démocratique de manière assez rapide, sachant que ledit temps démocratique n'équivaut jamais à trois jours, mais toujours à quelques semaines.

Mais venons-en à la situation dans laquelle nous sommes ce soir. De beaux projets nous ont encore été soumis et 900 000 francs vous sont demandés. Il y a de quoi être contents, car on peut dire aujourd'hui que Genève est en quelque sorte la capitale du cinéma en Suisse romande. Nous avons le projet de créer un fonds romand pour le cinéma dans deux ou trois ans, et nous espérons que Genève jouera un rôle pilote, non pas dans la gestion même du fonds – il y aura bien d'autres partenaires avec nous pour le gérer – mais dans sa constitution et son évolution.

Une telle fondation permettrait surtout aux cinéastes d'éviter de frapper à quinze portes différentes et d'avoir un seul interlocuteur représentant l'État, la Ville, d'autres cantons et d'autres villes, la Loterie romande et peut-être même la Confédération – pourquoi pas? Cela leur faciliterait la vie.

En attendant, nous sommes aujourd'hui dans une situation bien concrète qui, je l'avoue, restera telle dans les années à venir. J'espère être obligé un jour de proposer au Conseil municipal une modification du budget en faveur du monde

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

du cinéma, qui est très vivant à Genève. Voilà donc plutôt une bonne nouvelle! Je sais bien que les sous, c'est les sous... Mais je trouve tout de même que, lorsqu'une opportunité se présente dans le domaine artistique, il serait dommage de ne pas la saisir.

Abordons maintenant les questions d'agenda. Je sais que des gens sont toujours un peu réticents à voter rapidement des crédits, et je les comprends. Certains me disent que la commission d'attribution pourrait bien se réunir à un autre moment qu'à la date prévue à la fin du mois de mai. Cela est vrai. Mais le problème, c'est le temps que prend toute la procédure ensuite. Soyons clairs: si le plénum ne vote ces 900 000 francs qu'à la session du mois de juin, le délai référendaire repoussera la possibilité d'attribution des fonds à la fin de l'été, et nous nous retrouverons déjà en automne.

Je sais que certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, aimeraient quand même renvoyer rapidement la proposition PR-621 en commission avant le vote du plénum sur la base d'un rapport oral. Telles sont, du moins, les rumeurs qui me sont parvenues. A ce propos, je vous rappelle quand même que cette affaire a déjà été traitée par la commission des arts et de la culture, qui a procédé à l'audition du magistrat que je suis et de Fonction: Cinéma. Ce premier examen n'est peut-être pas complet, certes.

M. Queloz me disait tout à l'heure en aparté qu'il aimerait bien, une fois, savoir comment se construit un projet cinématographique. Pour ma part, je suis sûr que les représentants de Fonction: Cinéma seront d'accord de venir une fois exposer tout cela devant une commission. Mais il faudrait prévoir plus que deux heures, car cela prend du temps – d'ailleurs, j'ai moi-même mis un moment pour comprendre, je peux vous le dire! Il vaudrait donc mieux y consacrer une soirée où des spécialistes expliqueraient aux commissaires comment on construit un projet financier pour la réalisation d'un film, procédure plus compliquée que bien d'autres dans des domaines différents. Cependant, je ne crois pas qu'une telle séance soit déterminante pour voter 900 000 francs en faveur de projets déjà existants. Elle pourrait donc se dérouler en automne prochain, éventuellement en vue du débat sur le budget 2009.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de voter ces 900 000 francs sur le siège. J'espère que vous donnerez au cinéma ce feu vert pour 2008, étant entendu qu'il faudra engager un débat de fond pour 2009 et les années suivantes, notamment dans le cadre de la création du fonds dont j'ai parlé tout à l'heure. Vous montrerez ainsi de quelle manière vous percevez le cinéma qui, aujourd'hui, prend des dimensions de plus en plus importantes dans la vie culturelle genevoise.

Certains m'ont demandé si l'on n'avait pas déjà observé une forte augmentation des budgets municipaux dévolus au septième art au cours de ces dernières

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

années. Je rappelle que cette progression remonte à plusieurs années en arrière, avant mon arrivée à l'exécutif. Depuis que j'y siége, il n'y a plus eu de forte augmentation, celle que je propose ce soir serait la première. En outre – et cela vaut pour tous les domaines – si vous accordez, à un moment donné, un soutien à une structure existante en lui donnant les moyens de s'épanouir davantage, quelques années plus tard, elle générera de nouveaux talents. C'est logique. Or il faut s'en féliciter! Nous n'allons pas être mécontents que la créativité soit au rendez-vous!

Si tout à coup, une année, il y avait moins de projets cinématographiques présentés, nous pourrions alors rediscuter en termes comptables des subventions attribuées annuellement à ce domaine artistique. Nous le faisons déjà dans certains secteurs comme les musées. Nous pourrions envisager de ne pas fonctionner sur un mode annuel mais quadriennal. Ainsi, si une année ou l'autre nous dépensons beaucoup en subventions pour le cinéma, il y aura peut-être ensuite deux ans d'accalmie pendant lesquels on mettrait de l'argent de côté pour les périodes futures. Il peut y avoir une année où l'on ne nous soumet que deux projets.

Pour un long métrage, la Ville donne environ 150 000 francs. Pour un documentaire, cela peut aller jusqu'à 70 000 francs. Si nous décidons de soutenir quatre longs métrages, 600 000 francs sont déjà sortis de nos caisses! Certaines années, nous n'avons soutenu que deux longs métrages, ce qui nous a permis d'encourager davantage les documentaires, les dessins animés et autres. Peut-être faudrait-il donc réfléchir à un mode de fonctionnement quadriennal en la matière, notamment dans le cadre de la future fondation dont j'ai déjà parlé.

Mais j'en reviens à ce qui nous occupe aujourd'hui. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous appelle évidemment à voter les 900 000 francs demandés dans la proposition PR-621. Si la majorité de ce plénum décide de la renvoyer en commission, nous nous y soumettrons et Fonction: Cinéma ou d'autres partenaires pourront être auditionnés. Mais je signale juste que cela nous posera des problèmes de gestion. Vous savez que les artistes prennent des engagements et doivent se mobiliser assez à l'avance. Je souhaiterais donc que le vote de ces 900 000 francs ait lieu ce soir, sur le siège.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Le cinéma... Tout le monde va au cinéma, tout le monde aime le cinéma! Tous ces films qui nous ont fait rire, qui nous ont fait pleurer... Tous ces films qui nous ont fait vivre des rêves impossibles! Le cinéma est un moyen d'expression étroitement lié à notre civilisation moderne. Il a influencé toute notre façon de vivre.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

A Genève, depuis plus de cinquante ans, des cinéastes se battent pour faire leur métier, avec des hauts et des bas – malheureusement plus de bas que de hauts. Cela n’a pas été facile, cela a même été très dur. Certains ont dû quitter notre ville pour continuer à faire leur métier. Et si vous n’aviez plus vos films à la télé, il se passerait quoi, Mesdames et Messieurs? Plus de cinéma, plus rien! Vous seriez tristes, et vos enfants aussi!

Qu’est-ce qu’un film? Quand vous voyez sur l’écran ne serait-ce que deux personnages pendant pas plus de dix secondes, il peut y avoir jusqu’à dix ou vingt personnes qui travaillent dans l’ombre pour ce résultat. Un film ne se fait pas tout seul! Il faut des années pour le mettre sur pied. Il faut un scénariste, un scénario, un synopsis, des acteurs, de l’argent... Tout cela prend parfois un à deux ans. Et ensuite, il faut le tourner, ce film! Avec tous les aléas que cela représente... C’est long, c’est très long. C’est un métier extrêmement difficile. Le cinéma est dans l’obligation de disposer des moyens financiers sans lesquels il ne peut tout simplement pas vivre.

Le crédit demandé ce soir dans la proposition PR-621 nous permettra peut-être de favoriser l’émergence d’un chef-d’œuvre. Nos jeunes ont du talent, ils ne demandent qu’à s’exprimer! Il faut défendre la pluralité de l’expression artistique à Genève, soyons positifs à cet égard! Le XXI^e siècle est et sera le siècle du spectacle, et le cinéma en fait partie intégrante. Il faut que le cinéma vive à Genève, vive le cinéma! Nous voterons bien évidemment cette proposition avec enthousiasme. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne parlerai pas de Jean-Luc Godard ni de la qualité du cinéma suisse ou genevois; je parlerai uniquement de la proposition PR-621 qui nous est soumise ce soir. Je voudrais que la prise de position du groupe socialiste ne soit pas comprise comme étant défavorable au cinéma lui-même, aux producteurs, réalisateurs, techniciens et comédiens. Je conçois qu’ils se fassent du souci en raison du fait que le fonds municipal annuel d’aide au cinéma, qui se monte à 1,3 million de francs, ait été épuisé en une seule séance de la commission d’attribution. Mais je rappelle que ce n’est pas de notre fait! Ladite commission s’est réunie et a opéré des choix justes en faveur de projets de qualité, mais c’est bien elle qui a choisi d’épuiser le fonds en une seule fois.

Je ne voudrais pas non plus que nous passions pour les méchants de service à cause de notre réticence face à la manière qu’a le Conseil administratif de nous soumettre cette demande de crédit. Le magistrat nous a déjà mis dans une situation embarrassante lorsqu’il a demandé à la commission des arts et de la culture de faire elle-même cette proposition. Il savait pourtant que ce n’est pas de sa compétence! Mais, je le répète, nous ne voudrions pas être pris pour les méchants de service pour une simple question de procédure.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Quant à la volonté du Conseil municipal de soutenir le cinéma, il a été fait référence à la motion M-286 acceptée en 2003. Je rappelle que ce parlement a toujours soutenu la production cinématographique par une véritable politique dynamique en la matière, puisqu'il a plus que doublé le fonds réservé à cet effet: il était de 500 000 francs en 2003 et il est actuellement de 1,3 million de francs.

Je ne m'exprimerai pas davantage sur le fond de ce dossier, mais plutôt sur la forme. Par égalité de traitement et par respect de la procédure, nous demandons non pas le vote de la proposition PR-621 sur le siège, mais son renvoi à la commission des arts et de la culture. Nous savons que l'urgence a été demandée, car la commission d'attribution devrait siéger le 28 mai. Mais je vous rends attentifs, chers collègues, au fait que, même si nous votons les 900 000 francs ce soir sur le siège, en tenant compte du délai référendaire de quarante jours, cette commission ne pourra prendre aucune décision le 28 mai.

En revanche, si nous renvoyons cette proposition à la commission des arts et de la culture, cela voudra dire que nous en sommes saisis formellement. Je suis certaine que la présidente de ladite commission fera en sorte de mettre cet objet à l'ordre du jour très rapidement. L'audition des auteurs de la pétition en faveur de la création cinématographique ne signifie nullement que nous ayons été saisis formellement d'une demande de crédit, raison pour laquelle nous n'avons pu prendre aucune décision sur ce point.

Nous pourrons donc étudier la proposition PR-621 en bonne et due forme à la commission des arts et de la culture, et procéder à l'audition du magistrat pour lui demander, étant donné qu'il s'agit d'une augmentation du budget de fonctionnement, comment il conçoit la compensation de ces 900 000 francs et sur quel poste il entend la trouver. Ce n'est tout de même pas une petite somme! Le plénum pourra ensuite se prononcer sur le fond lors de sa séance du 10 juin 2008 sur la base d'un rapport oral; nous aurons ainsi respecté les procédures, les compétences et les prérogatives des uns et des autres.

Quant à la commission d'attribution qui devait siéger le 28 mai, elle ne sera pas forcément obligée de repousser sa séance au mois de novembre ou d'octobre, comme vous l'avez dit, Monsieur le magistrat. Je pense qu'il ne lui serait pas difficile de siéger plus tôt, une fois que le Conseil municipal aura pris sa décision. Telles sont les raisons pour lesquelles je demande le renvoi de la proposition PR-621 à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Christine Camporini (R). Tout d'abord, je souhaite dire que les radicaux sont sensibles à cette vitalité créative que représente le cinéma dans notre ville. J'ai personnellement été sensible à la passion et à la fougue des personnes que nous avons reçues en commission. Il est vrai que, aujourd'hui où nous vivons

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

dans le court terme, la patience et l'entêtement nécessaires pour faire un film sont vraiment méritoires – lorsqu'un tel projet est sous-tendu par une véritable vision artistique, naturellement. Il nous semble donc important que les cinéastes locaux de talent soient encouragés.

Nous sommes également conscients que, vu tous les paramètres à prendre en compte pour la création d'un film, il peut y avoir des «embouteillages» dans l'attribution des subventions, comme c'est le cas actuellement. Il n'en demeure pas moins que nous sommes élus pour veiller à ce que les deniers publics soient gérés correctement. De ce fait, et comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Simon Brandt, il nous semble essentiel d'étudier la proposition PR-621 en commission. En effet, nous avons un peu peur de l'effet boule de neige. Admettons que nous acceptions ce crédit supplémentaire sur le siège ce soir. Qu'est-ce qui empêchera ensuite une autre fondation ou un autre organisme subventionné de demander une rallonge? Ne serait-ce pas, finalement, une manière d'encourager les gens à dépenser très vite leurs subventions? Nous pensons qu'il faut prendre garde à cela et ne pas agir n'importe comment.

C'est pourquoi nous demandons le renvoi de cet objet non pas à la commission des arts et de la culture, puisque nous y avons déjà pris connaissance du dossier, mais à la commission des finances, qui nous semble plus à même d'étudier la question sous cet angle-là.

Nous allons dans le même sens que M^{me} Olivier, du groupe socialiste. Nous avons bien entendu l'urgence de la demande, étant donné que la commission d'attribution devrait se réunir le 28 mai. Mais comme l'a dit M^{me} Olivier – et comme le disent joliment les documents que nous avons reçus – faire un film, c'est créer une PME éphémère. Il s'agit tout de même d'une demande de crédit de 900 000 francs, et il nous semble qu'une réunion supplémentaire de la commission d'attribution n'est pas un luxe à cet égard. En vertu des emplois en jeu et du montant en jeu, nous estimons qu'il faut demander à la commission des finances d'étudier ce dossier de manière plus approfondie, mais néanmoins très rapide. Nous aimerions que la proposition PR-621 soit examinée avec sérieux, mais aussi avec bienveillance, afin que nous puissions régler cette affaire dans les meilleurs délais par un vote du plénum au mois de juin.

Enfin, nous nous réjouissons du terreau créatif qui existe à Genève en matière de production cinématographique et nous souhaitons l'encourager.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts voteront bien sûr immédiatement la proposition PR-621 du Conseil administratif. Le magistrat Patrice Mugny nous a expliqué la situation tout à l'heure – c'est-à-dire les raisons pour lesquelles la commission d'attribution se retrouve dans l'impasse depuis la fin du mois de

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

février – et je n’y reviendrai pas. Il nous a aussi expliqué ce qui était prévu pour l’avenir, à savoir la création, d’ici à 2010, d’une fondation qui facilitera l’attribution de sommes allouées à la création et la diffusion cinématographiques locales. Cela nous permettra d’en finir avec l’imbroglio du système d’attribution actuel.

Ce soir, nous sommes saisis d’une demande urgente, comme cela nous a été longuement expliqué. La commission des arts et de la culture a reçu Fonction: Cinéma, dont les représentants sont venus défendre la cause des créateurs et des cinéastes et ont répondu avec beaucoup de bienveillance à l’ensemble des questions qui leur étaient posées. Les Verts ont été satisfaits de leurs réponses et ils estiment qu’il est urgent que le cinéma genevois et romand puisse continuer à rayonner grâce à des subventions.

J’ai bien entendu les craintes légitimes – je ne porte pas de jugement là-dessus – exprimées par plusieurs de mes préopinants au sujet du vote de cette proposition sur le siège. Mais je me demande quel est le sens d’un renvoi en commission. Nous procéderons à une ou deux auditions supplémentaires, pour entendre reposer les mêmes questions et entendre des réponses semblables... Comme l’a dit le magistrat, s’il faut s’y soumettre, nous nous y soumettrons, mais cela ne nous paraît pas souhaitable. Les Verts aimeraient que la commission d’attribution puisse se réunir à la date prévue et continuer à décider des subventions.

Ce n’est pas bien compliqué, me semble-t-il: nous devons ce soir réagir sagement, en fonction du fait que tout le monde, ici, reconnaît le dynamisme et les très grandes qualités du cinéma genevois, romand et suisse. Il a beau avoir une très bonne visibilité, il doit quand même soutenir la concurrence face à de très grosses productions, un aspect auquel les Verts, favorables à la plus grande diversité possible et qui soutiennent la création indépendante, sont extrêmement sensibles. Nous regretterions que ce type de cinéma disparaisse, comme l’a évoqué M. Baud tout à l’heure, faute de réaction de notre part.

Vous l’aurez compris, Mesdames et Messieurs: nous plaidons en faveur du professionnalisme de la commission d’attribution et d’une saine réaction de la part du Conseil municipal. Nous sommes enchantés, nous les Verts, qu’il y ait autant de créativité dans le cinéma indépendant. Nous aimerions beaucoup que l’on ne puisse pas dire, ce soir, que nul n’est prophète en son pays... Nous vous invitons donc à voter la proposition PR-621 sur le siège, et nous demandons évidemment l’appel nominal sur la prise en considération de la proposition et l’acceptation de la discussion immédiate, ainsi que, si celle-ci est refusée, sur son renvoi en commission. (*Applaudissements dans la tribune du public.*)

Le président. Je rappelle qu’il est interdit aux personnes à la tribune du public de manifester pendant nos débats. Votre demande de vote à l’appel nomi-

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

nal est-elle suivie par quatre membres du Conseil municipal au moins, Madame Perler-Isaaz? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Tous les votes sur la proposition PR-621 se feront donc à l'appel nominal.

M^{me} Vera Figurek, présidente de la commission des arts et de la culture (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est tout d'abord en tant que présidente de la commission des arts et de la culture que je souhaite intervenir ce soir, mais également en tant que représentante du groupe A gauche toute!. Ce qu'a exposé tout à l'heure M. le magistrat Mugny en rappelant le contexte du débat est exact. En effet, comme je le disais lors de la discussion sur l'urgence, même si ce dossier nous arrive tardivement, nous discutons déjà en commission depuis un mois. Nous y avons accueilli Fonction: Cinéma, qui représente la profession. M. le magistrat est également venu, avec les représentants de la commission d'attribution. J'estime que nous avons ainsi reçu de très nombreux éléments d'information.

Je signale que j'ai fait parvenir aux chefs de groupe un certain nombre de documents: le projet de motion M-286 et le rapport M-286 A de 2003 – ils donnaient le signal politique clair que le Conseil municipal voulait une politique dynamique en matière d'aide au cinéma – ainsi que la réponse du Conseil administratif à ce sujet. J'ai également fourni aux cheffes et chefs de groupe le détail des attributions à la production cinématographique pour l'année 2008 et un bilan du forum culturel de février 2008 en ce qui concerne le cinéma à Genève. Ces documents m'ont été transmis par Fonction: Cinéma et je l'en remercie publiquement.

Chers collègues, vous avez donc eu le temps, depuis tout à l'heure, de prendre connaissance de ces détails. Je pense donc que nous sommes toutes et tous, dans cette enceinte, bien au courant des faits. Cela pour rappeler que le travail est malgré tout en train de se faire sérieusement, même dans l'urgence.

La situation dont nous parlons ce soir est vraiment exceptionnelle. M. le magistrat l'a rappelé: aucun dépassement n'a été demandé pour le cinéma depuis de nombreuses années. Le fonds pour la création et la diffusion cinématographiques indépendantes se monte à 1,3 million de francs par année. La commission d'attribution est composée d'experts – c'est-à-dire d'enseignants, de réalisateurs, de producteurs – avec voix consultative, ainsi que de représentants politiques du département de la culture avec voix décisionnelle. Cette commission se réunit quatre fois par an.

Vous l'avez compris: en 2008, près des trois quarts du budget ont été utilisés lors de la première réunion. Eh bien, nous en sommes fort contents! Cela prouve que le cinéma se développe et que la création est en plein essor; c'est une bonne

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

choses. Pourquoi les trois quarts de ce budget ont-ils été dépensés? Tout simplement parce que, en accord avec la profession, quatre longs métrages devaient être financés cette année. Deux longs métrages supplémentaires ont été financés par rapport aux années précédentes. C'est donc bel et bien six longs métrages qui ont été choisis cette année. Nous tenons à le saluer et nous en remercions la commission d'attribution.

Cela implique néanmoins qu'il ne reste que 85 000 francs à attribuer en 2008. Nous sommes toutes et tous très contents de savoir que la commission reçoit chaque année environ 150 dossiers et que Genève demeure un pôle important du cinéma en Suisse francophone. Cependant, depuis quelques années, ce fonds alloué par la Ville est insuffisant. En effet, comme je l'ai rappelé, en 2003 déjà le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à pratiquer une politique dynamique d'aide à la création cinématographique.

Il s'agit aujourd'hui de pallier une situation tout à fait exceptionnelle, afin de permettre aux producteurs, aux réalisateurs, aux techniciens et aux comédiens de continuer à travailler cette année. La commission d'attribution, qui devrait se réunir pour la deuxième fois le 28 mai, est handicapée dans ses choix en raison du crédit insuffisant qu'elle a à sa disposition, ce qui ne dénote pas une politique dynamique en matière de soutien au cinéma. Concrètement, cela signifie qu'elle ne pourra pas tenir ses trois prochaines réunions annuelles. Ce serait très dommageable, car cela voudrait dire que la profession ne travaillerait pas pendant six, sept, voire huit mois, et serait donc pénalisée pour des raisons purement financières.

Par conséquent, il est urgent de doter ce fonds de 900 000 francs avant le 28 mai et de repenser l'augmentation du crédit alloué à la production cinématographique au budget 2009. Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs: la profession est très inquiète. Elle est fortement représentée ici ce soir à la tribune du public, elle s'est mobilisée et a même envoyé une pétition au Conseil administratif. La commission des arts et de la culture, lors de l'audition du magistrat Mugny et de Fonction: Cinéma, s'est montrée dans son ensemble très sensible à cette problématique. Je tiens à dire que j'ai eu l'impression d'un large consensus sur ce point; il m'a semblé que nous étions toutes et tous vraiment prêts à aider le cinéma.

Les acteurs culturels font un gros effort de recherche de fonds privés, mais la Ville doit également prendre ses responsabilités et contribuer à l'activité culturelle cinématographique, qui est suivie par l'ensemble de la population. Je rappelle que, pour financer un long métrage, il faut entre 3 et 8 millions de francs; or six longs métrages ont été financés cette année. Vous comprendrez bien qu'un montant de 1,3 million de francs demeure une aide trop limitée! Il n'est donc pas insensé de demander à la Ville de Genève de participer davantage. N'oublions

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

pas que le cinéma coûte cher et qu'il finance de nombreux emplois. De plus, ses spectatrices et spectateurs viennent de différents horizons, milieux et pays, ce qui implique une diversité culturelle que le groupe A gauche toute! préconise en matière de politique culturelle. Nous ne pouvons pas être insensibles au désir de la population de promouvoir une telle activité.

Mesdames et Messieurs, vous me direz que nous sommes tous d'accord de soutenir le cinéma, mais j'ai eu l'impression en commission que certains se cachaient derrière une question de procédure. M. Mugny en a parlé à juste titre. Les différents groupes représentés en commission n'ont pas voulu envoyer un signal clair au Conseil administratif pour octroyer directement 900 000 francs supplémentaires à la production cinématographique, estimant que c'était au magistrat de faire une proposition dans ce sens. Eh bien, c'est maintenant chose faite. Le groupe A gauche toute! tient à remercier M. le maire Mugny de nous avoir présenté cette excellente proposition PR-621.

Nous l'avions décidé en commission, me semble-t-il: si le magistrat nous soumettait un bon projet en nous expliquant clairement ses enjeux, nous soutiendrions le cinéma en votant ce crédit supplémentaire. Par conséquent, je m'étonne que certains groupes reviennent ce soir sur leur prise de position en commission. C'est leur droit, bien évidemment, mais je trouve un peu regrettable qu'ils se cachent derrière des problèmes de procédure.

Mesdames et Messieurs, je vous appelle à vous positionner clairement par rapport au cinéma, et non pas par rapport à la procédure qui était, est ou sera employée à l'égard du Conseil municipal. Nous agissons selon les règles, je vous le rappelle. M. le magistrat a tout à fait le droit de nous présenter une urgence, nous l'avons votée et nous discutons maintenant du fond. Je pense qu'il est pertinent de voter ce soir le crédit supplémentaire demandé, étant donné qu'il est urgent de doter la commission d'attribution avant sa réunion du 28 mai.

Si vous décidiez de reporter le débat en renvoyant la proposition PR-621 en commission, personnellement, il m'est tout à fait égal de savoir laquelle, puisque c'est à mon sens inutile. Je m'explique.

Le président. Excusez-moi, Madame la conseillère municipale, vous êtes à la fin de votre temps de parole et il vous faut conclure.

M^{me} Vera Figurek. Il a été demandé de rechercher la couverture du dépassement. Mais c'est là le travail de la commission des finances. Or nous savons tous qu'elle est surchargée, c'est pourquoi les opposants au vote sur le siège estiment qu'il faudrait renvoyer la proposition PR-621 à la commission des arts et de la

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

culture. Mais chercher une couverture de dépassement n'est pas de la politique culturelle. Votons donc plutôt ce crédit sur le siège et ne soyons pas si regardants! Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous ne l'avons pas été pour certains dossiers où l'on nous demandait un dépassement beaucoup plus important. (*Applaudissements dans la tribune du public.*)

Le président. Je ne répéterai pas trois fois ce que j'ai dit tout à l'heure à l'attention des personnes qui sont à la tribune du public. Elles ne doivent pas se manifester, sinon, nous évacuons la tribune.

M^{me} Laetitia Guinand (L). Nous sommes contents, ce soir, de sceller notre réconciliation avec le magistrat en charge de la culture – réconciliation que nous espérons durable... Nous sommes aussi contents de voir qu'il existe un secteur de l'activité culturelle genevoise qui n'est pas fâché avec vous, Monsieur Mugny. Cela nous réjouit... (*Applaudissements sur les bancs de la droite et huées sur les bancs de la gauche.*) Cela me touche, évidemment, qu'il s'agisse du cinéma.

Même si le cinéma est largement plébiscité dans ce Conseil municipal ce soir, selon moi, il est une activité culturelle par excellence mal comprise et mal aimée: la droite supporte difficilement qu'on brasse autant de millions de francs pour des œuvres que peu de gens voient ou qui restent confidentielles, et la gauche y voit une industrie suspecte de brasser trop d'argent et de générer beaucoup de paillettes.

L'urgence de la proposition PR-621 qui nous est soumise ce soir dépasse largement toute querelle électoraliste ou de procédure consistant à savoir qui demande quoi et pourquoi. Telle est la raison pour laquelle le groupe libéral entrera en matière et soutiendra la demande de crédit du magistrat. Il y a vraiment urgence, mais je n'y reviendrai pas, car elle a déjà été largement explicitée. Le système d'attribution des subventions municipales à la production cinématographique est boîteux depuis de nombreuses années, et c'est un hasard incompréhensible si le «bug» que nous essayons de réparer ce soir ne s'est produit que cette année. Ce dysfonctionnement sera réparé par le futur fonds, en principe effectif d'ici à l'année 2010.

En attendant, il est vrai qu'il se pose un réel problème. De nombreux films qui devraient être produits cette année – ou, en tout cas, qui devraient recevoir en 2008 les crédits nécessaires pour ce faire – ne pourront pas être réalisés ni faire l'objet d'autres recherches de fonds, si nous ne votons pas ce crédit de 900 000 francs. Je le répète, c'est là un vrai problème pour la richesse culturelle et l'économie locales, car des gens de la profession se retrouveront au chômage.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

L'un des films subventionnés par la Ville, *Verso* de Xavier Ruiz, actuellement en cours de tournage, a coûté 4 millions de francs; sur ce total, 2 à 3 millions de francs ont été dépensés à Genève en salaires, en location d'endroits et autres. Cette activité est donc extrêmement importante pour l'identité culturelle genevoise, mais également pour son économie.

Telle est la raison pour laquelle le groupe libéral soutiendra la demande de crédit de la proposition PR-621. Nous désirons cependant que la commission des arts et de la culture traite ce dossier en urgence, afin de respecter la procédure. Nous ne souhaitons pas voter sur le siège ce crédit exceptionnel, comme nous avons dû le faire pour le 25 de la rue du Stand. Je rappelle que même pour le Grand Théâtre, l'année passée, nous n'avons pas voté sur le siège. Pour des raisons simplement formelles, nous voulons que la commission se saisisse de cet objet et boucle l'affaire d'ici à la fin de l'année scolaire. Renvoyons donc la proposition PR-621 à la commission des arts et de la culture, en espérant qu'elle la traitera au plus vite et que nous pourrions en débattre lors de la prochaine session plénière du Conseil municipal, au mois de juin.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je présente ici la position du groupe démocrate-chrétien. D'abord, précisons que je présidais la commission des arts et de la culture en 2003, et que le rapporteur de la motion M-286 pour le doublement de l'aide financière municipale à la production cinématographique était aussi un démocrate-chrétien. Mais lorsque nous analysions la situation, à l'époque, nous savions ce que nous ferions et pourquoi, nous savions que c'était pour promouvoir une politique d'avenir dynamique en matière de soutien au cinéma.

Or, pour le moment, nous avons entendu les professionnels de la branche, et je précise que Fonction: Cinéma représente tout un monde aux répercussions économiques importantes. Je pense que c'est un aspect capital de la question. Ces personnes sont venues nous dire qu'il leur manquait 900 000 francs, car la totalité du fonds d'attribution avait été épuisé et il fallait vraiment que la Ville fasse un geste maintenant pour que la production cinématographique puisse aller de l'avant.

Nous sommes donc dans une situation problématique, et nous devons trouver des solutions – mais des solutions pour l'avenir. Or que savons-nous de l'avenir? Que savons-nous de l'évolution de la politique du département de la culture sur le développement du cinéma à Genève? Nous savons seulement qu'on créera peut-être une fondation, éventuellement en accord avec le Département cantonal de l'instruction publique et le Canton de Vaud, voire la Confédération...

Mesdames et Messieurs, voterons-nous 900 000 francs sans autre orientation et sans garanties bien précises? Pour ma part, je trouve que nous ne pouvons pas le faire! J'aurais été prêt à voter cette proposition, si elle avait été mieux argumen-

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

tée. Mais on nous dit seulement qu'il faut 900 000 francs, et voilà! La proposition PR-621 ne fait nullement état de la politique présente et future du département de la culture dans le domaine du cinéma. Il y a là un manque de vision évident à nos yeux, raison pour laquelle nous pensons que le passage en commission est obligatoire, car nous avons besoin qu'on nous donne ces garanties-là. Or je ne vois vraiment pas comment le magistrat pourrait nous les donner ce soir! (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis que je siège dans cette assemblée – c'est-à-dire depuis un peu moins d'un an – j'ai entendu à répétition reprises tout le monde se plaindre que les projets n'avancent pas assez vite, que pour n'importe quelle réalisation prévue à Genève les recours des opposants retardent tout pendant des années... Dans le cas présent, je me demande si nous n'avons pas justement l'occasion d'avancer un peu plus rapidement que d'habitude.

Il se peut que, pour certains, 900 000 francs représentent une somme faramineuse. Mais ceux qui connaissent un peu le monde du spectacle – il y en a quelques-uns, dans cette salle – savent que 900 000 francs, ce n'est rien du tout! Les sommes attribuées par la Ville serviront plutôt d'amorce pour une production que de soutien à la production elle-même. Construire un film représente un long travail: il faut rassembler les techniciens, les acteurs et les producteurs, il faut que les agendas des uns et des autres s'accordent... Remettre à plus tard le vote de ce crédit extraordinaire, c'est mettre en péril un certain nombre de projets élaborés malgré de très nombreuses difficultés, ce que je trouve regrettable.

Parlons du Festival de Cannes, puisque c'est d'actualité: nous avons tous vu qu'il y avait un film suisse à la Quinzaine des réalisateurs. Or je vous garantis que ce film-là ne s'est pas fait avec l'argent du monopoly! Il s'est fait avec de l'argent vrai, et il a bien fallu que quelqu'un le donne pour amorcer la production. Genève n'a que 1,3 million de francs à offrir à l'industrie cinématographique, comme l'appelait Malraux; c'est dérisoire! Prenons un autre exemple: Zurich fait un énorme effort pour promouvoir la production cinématographique, à laquelle elle attribue chaque année 9 à 10 millions de francs. Ce n'est pas un hasard, avec une telle somme, si elle peut contribuer à la réalisation de films d'une certaine ampleur.

M^{me} Guinand parlait tout à l'heure de mettre de l'argent dans des films qui resteraient confidentiels. Cela me donne envie de parler d'un certain nombre de spectacles auxquels seulement 8% de la population a accès, et qui ont causé de longs débats dans cette assemblée... Pourtant, nous n'hésitons pas à y mettre des dizaines de millions de francs! Par conséquent, gardons un peu de retenue!

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Mais revenons-en à la demande de crédit de 900 000 francs de la proposition PR-621. En ce qui concerne notre vote de tout à l'heure, je rejoins les propos de certains de mes préopinants: la commission des arts et de la culture ne résoudra pas le problème de la couverture du dépassement. Ce n'est pas son travail, mais celui de la commission des finances. Or j'en ai parlé avec le président de cette dernière, et il a été très clair: en ce moment, elle examine les comptes de la Ville et n'a pas le temps de «jouer à ça».

En effet, 900 000 francs, ce n'est pas une énorme somme, mais elle peut tout de même aider un certain nombre de cinéastes et, plus généralement, d'artistes. Le cinéma est un milieu culturel important qui a maintenant besoin d'un coup de pouce. C'est pourquoi je citerai mon dicton arabe favori, que je dédie d'ailleurs à mon camarade Alpha Dramé: «Qui veut faire quelque chose trouve un moyen, et qui ne veut rien faire trouve une excuse.» L'excuse, ce soir, c'est dire qu'il faut trouver une couverture de dépassement budgétaire. Nous avons déjà voté des crédits extraordinaires sans être aussi regardants sur cet aspect! Pour 900 000 francs, soyons un peu généreux ce soir, pour une fois! (*Applaudissements.*)

M^{me} Christiane Olivier (S). Tout d'abord, je tiens à m'inscrire en faux contre les dires de M^{me} Figurek – vous lui transmettez, Monsieur le président – qui laissait entendre que certaines personnes revenaient ce soir sur leur décision prise à la commission des arts et de la culture. Je vous rappelle, Madame Figurek, que nous avons discuté à l'interne de la procédure à suivre et que, lorsque j'ai voulu que nous prenions une décision, vous m'avez signalé qu'il ne s'agissait que d'une audition et que la commission n'était pas formellement saisie d'un objet à voter. Il n'y a donc eu ni décision prise, ni rapport. Nous ne revenons donc pas sur notre décision, puisque aucune décision n'a été prise!

Sur le fond, nous sommes d'accord avec les préopinants. Je serais même prête à attribuer 3, 5 ou même 10 millions de francs à la production cinématographique, comme à Zurich et à Lausanne! Pourquoi pas? Mais cela doit se faire dans un cadre défini – à savoir le vote du budget de la Ville au mois de décembre, et non pas en cours d'année – et s'inscrire dans une politique culturelle clairement élaborée, comme l'a dit M. Lathion. Nous devons savoir où nous allons!

Je ne me cache pas derrière des procédures et des fausses excuses, ce soir, mais j'essaie d'empêcher que nous ouvrons la boîte de Pandore. Si nous votons sur le siège ces 900 000 francs dévolus à la production cinématographique, qu'en sera-t-il du fonds pour la création indépendante ou du fonds pour le théâtre, qui dépendent aussi du magistrat? Sans parler des fonds attribués au social et aux sports. Lorsque M. Tornare a repris les sports dans son département, au début du mois de juin 2007, la totalité des fonds attribués aux associations sportives avait

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

été dépensée. On n'a pas ouvert la boîte de Pandore pour autant sous prétexte que l'on avait besoin d'argent supplémentaire!

Je ne parle pas du fond, mais de la forme de ce dossier. Je reconnais la qualité de la production cinématographique locale. Je répète que nous sommes prêts à étudier des propositions et à donner un signe clair et précis en faveur d'une politique culturelle que nous définirons le magistrat. Mais nous attendons de la voir venir! Et ce soutien devra se décider dans un cadre précis, qui est celui du vote du budget municipal.

J'avais proposé tout à l'heure de renvoyer la proposition PR-621 à la commission des arts et de la culture, mais nous en avons rediscuté et nous convenons qu'il ne s'agit pas de juger la qualité des projets soumis, mais de décider le vote d'un crédit supplémentaire relevant d'une procédure budgétaire. Par conséquent, comme l'a proposé le Parti radical, le groupe socialiste demandera le renvoi de cet objet à la commission des finances.

M^{me} Christine Camporini (R). Je ne serai pas longue. Je voulais simplement dire que j'ai moi aussi été un peu choquée par les propos de M^{me} Figurek, du groupe A gauche toute!. Nous ne nous cachons pas derrière des procédures, nous prenons tout simplement nos responsabilités! Il s'agit quand même de voter 900 000 francs, c'est-à-dire un montant important qui frôle le million, et nous ne pouvons pas le faire d'un coup, comme ça.

Je regrette d'entendre certains prétendre que, si nous ne votons pas ce crédit sur le siège, tout est fichu. Je ne suis pas d'accord! Ne pas le voter ce soir, cela signifie qu'il reviendra en séance plénière lors de la session des 10 et 11 juin. Nous sommes tous conscients de l'urgence! Franchement, un mois de délai supplémentaire pour des projets d'aussi longue haleine ne nous semble pas complètement disproportionné. Nous ne penserons pas que ce bref délai ficherait tout en l'air, ce qui n'est d'ailleurs pas notre objectif.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, Georges Clemenceau, qui connut l'une des plus longues carrières politiques françaises – laquelle débuta à gauche pour s'achever à droite – déclarait que, face à un problème, il y avait deux options: décider, ou créer une commission. L'Union démocratique du centre, quant à elle, a pour habitude de décider et de ne pas se cacher derrière des faux-fuyants. C'est pourquoi nous voterons la proposition PR-621 sur le siège, en attirant l'attention du conseiller administratif concerné sur le caractère très exceptionnel de notre vote, qui préserve toutefois les droits incontournables du peuple.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

M. Robert Pattaroni (DC). Quand une commission vote, c'est sur la base de l'étude d'un dossier. Cela me semble marqué au coin du bon sens. Je pense que ceux qui, ce soir, ne veulent pas du travail en commission ont une attitude méprisante envers la procédure démocratique normale. Ils ont beau vénérer le cinéma et l'évolution des professions qui y sont rattachées – comme beaucoup d'autres ici – ils font mine de penser que 900 000 francs, ce n'est rien, et qu'on peut s'en désintéresser en votant sur le siège. A mon avis, c'est de la démagogie!

Si l'on est vraiment intéressé à un art, comme on l'entend souvent dire dans cette enceinte, il est absolument nécessaire de savoir ce que l'on vote et pourquoi, quelle direction on veut suivre, quelles sont les intentions de ceux qui demandent les crédits, quelles sont les perspectives à court et, surtout, à moyen terme. Or ce travail, seule une commission peut le faire, nous le savons bien.

Mais à quelle commission renvoyer la proposition PR-621? Je siège à la commission des finances, et je ne pense pas qu'il serait judicieux de la saisir de cet objet. La commission des finances vote souvent de l'argent, bien entendu, mais quand le crédit demandé ne concerne pas vraiment son domaine, elle s'informe, elle procède à l'audition des demandeurs et du magistrat pour savoir s'il est vraiment opportun d'accepter le crédit. Dans le cas présent, la commission des finances demanderait à M. Mugny des précisions qu'il a sans doute déjà données à la commission des arts et de la culture. Si c'est ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs, dites-le!

En tout cas, nous devons donner aux milieux du cinéma la possibilité de faire valoir leurs intentions, nous devons valoriser leurs demandes et faire en sorte qu'ils aient l'occasion de nous convaincre en plaçant eux-mêmes leur cause, plutôt que le magistrat serve de relais entre eux et le Conseil municipal. Nous recevrons donc les représentants du cinéma genevois à la commission appropriée, dont les membres ont les connaissances de base pour poser des questions pertinentes.

Nous savons tous très bien que la commission des arts et de la culture est capable d'avancer très vite avec ce dossier, d'autant plus qu'elle connaît déjà le sujet. Je le répète, elle sera à même de poser des questions ciblées que la commission des finances ne poserait pas. Nous devons cette considération et ce respect aux cinéastes en les recevant dans la commission appropriée, puis en prenant notre décision finale en pleine connaissance de cause.

M^{me} Laetitia Guinand (L). Que cela soit clair: nous soutenons la demande de crédit de la proposition PR-621. Simplement, elle a été déposée tout à l'heure à 18 h, et nous ne pouvons pas dépenser 900 000 francs de cette manière. Il est vrai que le sujet a déjà été abordé à la commission des arts et de la culture, mais je

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

signale que tout le monde n'était pas d'accord et que le débat a été assez houleux. M^{me} Figurek et moi-même étions d'ailleurs du même avis, ce soir-là. Ensuite, nous n'avons plus eu de nouvelles du magistrat à ce sujet, jusqu'à ce qu'il dépose cette proposition aujourd'hui.

Je le répète, nous ne pouvons pas convaincre nos groupes sur-le-champ qu'il faut voter 900 000 francs sur le siège en un soir, après une heure de discussion à peine et quand tout le monde n'est pas là. Ce serait vraiment agir comme si nous avions de l'argent à profusion et comme s'il ne valait pas grand-chose. Ce n'est pas beaucoup demander que de voter le traitement de cet objet par la commission des arts et de la culture, afin que le crédit revienne le plus vite possible en séance plénière.

Telle est la raison pour laquelle nous demandons que la commission des arts et de la culture s'en charge, car elle connaît déjà le sujet et son avis est plutôt favorable. Elle traitera la proposition PR-621 le plus rapidement possible, afin que le plénum puisse la voter bientôt. Nous ne devons pas créer un système qui nous permette de dépenser de l'argent sans réfléchir, ce ne serait pas une attitude responsable à l'égard de nos électeurs.

M^{me} Vera Figurek (AGT). J'ai parlé tout à l'heure d'un consensus de la commission des arts et de la culture autour du soutien à apporter à la production cinématographique locale, mais il est vrai que nous n'avons pas voté à ce sujet. Je parlais simplement de la prise de position des groupes politiques. Or nous étions toutes et tous d'accord sur la nécessité d'aider le cinéma. La Ville ne peut plus continuer à fonctionner comme avant dans ce domaine. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait bon de créer, dans deux ans, un fonds pour financer le cinéma sur un mode différent.

Certains prétendent qu'ils ne se cachent pas derrière des procédures... Mais c'est pourtant bel et bien ce qu'ils sont en train de faire! Pourquoi renvoyer la proposition PR-621 à la commission des arts et de la culture? Le débat culturel a déjà eu lieu. Le magistrat et Fonction: Cinéma ont été auditionnés, et nous disposons des documents nécessaires pour prendre une décision. Je ne comprends vraiment pas ce qu'on veut aller faire à la commission des arts et de la culture, puisque le débat culturel y a déjà eu lieu! Il s'agit maintenant d'un problème financier, et c'est bel et bien à la commission des finances que nous devons chercher une couverture de dépassement budgétaire. La commission des arts et de la culture, elle, ne fera que répéter ce qui a déjà été dit ce soir et qu'elle connaissait avant, puisqu'elle a déjà débattu de cette affaire.

Certains ont l'air de trouver qu'il est un peu étonnant que le Conseil administratif nous propose un crédit de dépassement. Mais il s'agit d'une situation

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

exceptionnelle qui n'arrive pas chaque année! D'ailleurs, elle ne s'était encore jamais produite. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons voté hier plus de 2,5 millions de francs pour le pont de la Machine dans le cadre d'un crédit supplémentaire. Or la procédure suivie par le Conseil administratif était sensiblement la même!

Le magistrat Pagani est venu à la commission des travaux exposer son projet en ayant l'honnêteté de nous dire qu'il y avait un crédit de dépassement. Ensuite, il nous a présenté la proposition correspondante en séance plénière, et nous avons voté le crédit. Nous n'allions pas reprendre tout le processus en renvoyant ladite proposition à la commission des travaux!

Nous sommes exactement dans le même cas ce soir. Qu'est-ce que cela peut bien avoir de choquant? La commission des arts et de la culture a déjà reçu les personnes concernées, et elle a pu poser des questions. Je ne comprends vraiment pas comment cette somme si dérisoire de 900 000 francs paraît tout à coup, aux yeux de certains, susceptible de plomber le budget de la culture. Je ne pense pas que tel soit le cas. Mesdames et Messieurs, je demande à ceux qui voudraient renvoyer la proposition PR-621 en commission ce qu'ils ont l'intention d'y faire. Quant à M. Mugny, je lui demande quelle était son idée sur ce crédit de dépassement. Si nous obtenions ces réponses ce soir – je les attends! – cela nous éviterait de renvoyer cette proposition en commission.

M. Patrice Mugny, maire. J'interviens avant la fin du débat, ce qui n'est pas coutumier, pour apporter quelques précisions nécessaires. Ensuite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous prendrez la décision que vous voulez.

Quand j'ai été reçu par la commission des arts et de la culture, j'imaginai déjà ce qui allait se passer. C'est pour cela que j'aurais préféré que ce soit la commission et non pas moi-même qui soumette le projet au plénum. On m'a répondu que cela ne pouvait pas se faire et que c'était à moi de déposer une proposition. C'est donc ce que j'ai fait, et que demandez-vous maintenant? De la renvoyer en commission! Je savais que cela se passerait ainsi, c'est systématique! Quand un objet est soumis au plénum, il est renvoyé en commission, c'est normal. Mais je savais que, si cette demande de crédit n'émanait pas directement de la commission des arts et de la culture – ce qui aurait pu être le cas par le biais d'une résolution permettant un dépassement de budget – les choses se passeraient comme ce soir. Je m'y attendais, et c'est pourquoi je résistais à l'idée de déposer mon propre projet.

Venons-en maintenant à la question du délai référendaire. Certains ont prétendu que l'on devrait de toute manière renvoyer à plus tard la réunion de la com-

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

mission d'attribution initialement prévue pour le 28 mai. Mais, à cette date, ladite commission suivrait exactement la même procédure qu'à la fin de l'année, avant le vote du budget: elle voterait les attributions sous réserve de l'acceptation du budget et du respect du délai référendaire. Si elle peut voter des subventions le 28 mai, l'argent sera débloqué au début du mois de juillet, après les quarante jours de délai référendaire. Si la proposition PR-621 n'est votée que le 11 juin, il sera impossible de tenir ce délai.

D'ailleurs, j'aimerais bien savoir comment la commission des finances ou celle des arts et de la culture réussira, d'ici au 11 juin, à suivre le programme établi par M. Pattaroni, à savoir auditionner un certain nombre de partenaires. Les informations requises ce soir par certains ne pourront pas être obtenues autrement. Comment faire tout cela en dix jours, à raison d'une à deux séances hebdomadaires? Vous me permettez de douter de votre capacité à y parvenir, Mesdames et Messieurs! Même si vous étiez surhumains, vous ne pourriez pas entendre tous les partenaires concernés dans les temps. Je pense donc que cette proposition ne reviendra pas en séance plénière le 11 juin, mais plus tard! Sans parler du délai référendaire, qui en remettra l'application à plus tard encore.

Les représentants des milieux du cinéma venus solliciter la commission des arts et de la culture se rendent bien compte qu'aucune décision ne sera effective avant la fin de l'été. En effet, si le plénum vote sur cet objet à la session de la fin du mois de juin, le délai référendaire amènera sa réalisation à la mi-août. C'est-à-dire presque en automne, c'est bien ce que je disais!

Quant à la compensation budgétaire de ce dépassement, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez voté un budget excédentaire pour 2008. Il y a près de 32 millions de francs de réserve sur le budget de fonctionnement! On peut parler après du financement des investissements. Mais vous savez comme moi que les résultats sont extraordinaires pour 2008 encore, et que nous aurons des dizaines de millions de francs d'excédent à la fin de l'année. Dans un tel contexte, un dépassement de 900 000 francs aux comptes serait tout à fait absorbé. Il ne se pose donc aucun problème financier – un problème de fonctionnement, peut-être, mais pas financier.

Voilà mes réponses aux questions concernant le respect du délai référendaire et la couverture du dépassement budgétaire. Je vous les livre pour désembrouiller un peu le débat.

Monsieur Lathion, c'est une véritable antienne du Parti démocrate-chrétien de demander chaque fois quels sont les projets du Conseil administratif. Je vous signale que, lorsqu'on vous soumet des projets précis, ils sont souvent bloqués par le Conseil municipal! Les projets cinématographiques que nous avons élaborés avec les milieux concernés. Quand je suis arrivé à l'exécutif, nous avons rencontré les professionnels et fait le tour des partenaires concernés. Nous avons

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

réfléchi avec eux à une manière de procéder, nous avons conçu ensemble le genre de commission à créer pour ce faire et constitué le Fonds Regio. C'est ensemble aussi que nous avons élaboré le projet de cette fondation, qui naîtra dans deux ou trois ans. Le voilà, le programme du département de la culture en matière de cinéma!

Je pourrais encore vous citer son programme pour les autres secteurs, Monsieur Lathion, mais ce serait un peu long. D'ailleurs, je me suis déjà livré à cet exercice douze ou treize fois, mais vous ne voulez pas entendre... C'est de bonne guerre, puisque vous êtes dans l'opposition!

Nous parlons ce soir de cinéma. Je répète, Mesdames et Messieurs, que vous n'apprendrez rien de plus en commission sur ces 900 000 francs. Des projets ont été déposés et nous avons besoin d'argent pour les soutenir. Je ne vois pas ce que vous voulez savoir de plus! La commission des arts et de la culture a déjà procédé aux auditions nécessaires. Quant à la commission des finances, elle ne se prononcera pas sur une question artistique mais sur la couverture éventuelle du crédit de dépassement; vous savez très bien qu'il ne se pose pas de problème financier.

Il faudra tout de même qu'on m'explique pourquoi la proposition PR-621 doit aller en commission! Mais je le répète, Mesdames et Messieurs, cela dépend de votre choix. C'est pourtant simple: si vous voulez vraiment que les films soient réalisés, si vous ne voulez pas bloquer ces projets, il faut voter sur le siège ce soir les 900 000 francs demandés. Je rappelle que la Ville ne donne que 150 000 francs par long métrage, sur un budget de réalisation qui oscille souvent entre 2 et 4 millions de francs. Cette subvention municipale sert donc plutôt de déclencheur du projet ou de soudure finale. Elle permet pourtant que le film se fasse!

Quand la Ville de Genève donne de l'argent pour la réalisation d'un film, c'est un signal, car elle travaille en collaboration avec le Canton, le Fonds Regio, la Loterie romande et d'autres partenaires. Or de nombreux sponsors acceptent de délier les cordons de la bourse dès lors qu'ils voient que la Ville a payé. Les cinéastes le savent bien: si une porte leur est ouverte par la Ville, qui est quand même un important bailleur de fonds, de nombreuses autres portes s'ouvrent ensuite. La contribution municipale représente donc un geste fort d'entrée en matière, ce qui est très important pour rendre possible la réalisation d'une œuvre.

Je vous le dis encore une fois, Mesdames et Messieurs: si vous ne votez pas ce crédit ce soir, ce serait vraiment dommage. Evidemment, on ne peut pas parler de catastrophe comme en vivent actuellement la Birmanie et la Chine, on est bien d'accord là-dessus... Nous avons là une opportunité de donner un coup de pouce à la production cinématographique, et je vous appelle vraiment à voter ces 900 000 francs sur le siège et à faire confiance à la commission d'attribution dont, d'ailleurs, personne ne conteste le travail. Vous verrez ensuite les films qui seront issus de votre choix!

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

M. Yves de Matteis (Ve). M. Mugny a dit exactement ce qu'il fallait et ce que, pour ma part, je m'apprêtais à dire. En tant que membre de la commission des arts et de la culture, je trouve incroyable, alors qu'il a obtempéré à la demande de celle-ci de présenter au plénum une proposition permettant de voter la somme demandée dans les temps, qu'on veuille ce soir la renvoyer en commission! C'est précisément ce que nous voulions éviter, à la commission – ou, en tout cas, sa majorité. Je ne comprends absolument pas ce qui est en train de se passer! Pourquoi renvoyer encore ce projet à la commission des arts et de la culture, qui en a déjà discuté en long et en large et en a souligné l'urgence?

M. Alexis Barbey (L). Permettez-moi de remercier le magistrat d'être intervenu en plein débat. Je n'avais qu'une chose à dire quand j'ai appuyé sur le bouton de demande de parole, mais maintenant j'en ai plusieurs...

Monsieur le magistrat, nous étions contents de proclamer les retrouvailles entre vous et le Parti libéral – mais je crois que les noces auront été de courte durée, et je le regrette infiniment. Le groupe libéral ne supporte pas vos allégations qui tiennent quasiment du chantage. Vous nous dites: «Votez-moi ce budget, ou rien ne se fera!» Ce faisant, vous essayez de nous culpabiliser quant à notre manière de voter les projets précédents. Mais nous assumons parfaitement nos votes; si des projets ne sont pas votés, c'est qu'ils n'étaient probablement pas assez convaincants.

En outre, les libéraux n'ont jamais dit qu'ils ne voteraient pas le crédit de la proposition PR-621. Ils ont simplement demandé que ce projet soit examiné en commission. Je vous signale, Monsieur Mugny, que cette demande de crédit extraordinaire que vous nous avancez aujourd'hui a quand même quelque chose de plus qu'extraordinaire, voire d'inimaginable! Lorsque l'on dépose une proposition de crédit extraordinaire, on le fait sur la base d'un projet.

Dans le cas présent, vous ne faites que nous demander un montant. Des pétitionnaires arrivent et disent qu'il leur faut 900 000 francs. Mais pourquoi 900 000 francs? Pourquoi pas 1,5 million de francs? Pourquoi pas 700 000 francs? Rien, dans la proposition PR-621, ne nous permet de savoir comment a été déterminé ce montant. Les libéraux pensent donc qu'un petit tour en commission permettra de mieux apprécier la raison pour laquelle ce montant-là et pas un autre nous est demandé. Cela ne nous empêchera nullement de le trouver parfaitement justifié ni de le voter en notre âme et conscience.

Enfin, Monsieur le magistrat, vous avez avancé un argument qui, pour moi, libéral attaché aux équilibres budgétaires, est tout simplement unimaginable: «On a plein d'argent en caisse, on a fait 32 millions de francs d'excédent l'année passée, dépensons-les, allons-y! Il y a 1 million de francs à donner au cinéma, donnons-le tout de suite, sans examiner les projets ni savoir à quoi exactement

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

servira cet argent!» Mesdames et Messieurs, telle n'est pas la manière de réagir des libéraux. Nous nous sentons responsables de l'argent qui nous a été confié par les contribuables – nos concitoyens et nos électeurs! – et c'est ce qu'ils attendent de nous comme de vous tous. Vous devez être à la hauteur de cette responsabilité! Un mois ou cinq semaines d'attente pour aboutir au vote d'un crédit de 900 000 francs ne me semble pas chose exceptionnelle à demander.

Enfin, si nous votons sur le siège ce soir ces 900 000 francs, sur la base d'un projet certes discuté à l'avance, mais dont nous n'avons pris connaissance des détails qu'en fin d'après-midi, qu'est-ce qui empêchera n'importe quelle autre personne ou association ayant des besoins tout aussi importants – à ses yeux – que le cinéma de venir réclamer le même traitement? Nous ne pourrons plus nous opposer à ce mode de faire! Ce n'est pas une question de procédure, mais d'égalité de traitement et de respect envers tous ceux qui peuvent faire appel à la manne municipale.

Encore un détail, Monsieur Mugny. Vous prétendez que la commission des arts et de la culture ne parviendra jamais à procéder à temps aux auditions nécessaires... Mais voyez la motivation des représentants de Fonction: Cinéma, ils sont venus nombreux nous écouter depuis la tribune du public. Si la commission des arts et de la culture les sollicite, ils viendront! Elle pourra procéder à leur audition sans problème et déposer ensuite un rapport oral en bonne et due forme devant le Conseil municipal. Nous nous prononcerons à ce moment-là. Pour moi, il ne fait pas de doute que la décision du Conseil municipal sera une bonne décision, clairement réfléchie.

M. Alpha Dramé (Ve). Je ne serai pas long, mais je tenais à dire que je ne me reconnais pas dans ce Conseil municipal! Qu'est-ce que 900 000 francs? Nous avons déjà voté des millions de francs en urgence, parce que le magistrat concerné nous avait persuadés avec de bons arguments de prendre la décision qui s'imposait. C'est notre travail et notre rôle, nous avons cette responsabilité!

En ce qui concerne la proposition PR-621, il y a tout de même un point sur lequel nous sommes tous d'accord: nous devons soutenir le cinéma. Nous avons également été d'accord quand il s'est agi de demander au magistrat de déposer une proposition en bonne et due forme devant le plénum. Ceux qui se disent ce soir que cette procédure-là n'était pas la bonne doivent savoir que la municipalité est gérée selon des mécanismes de contrôle, eux-mêmes soumis à d'autres organes de contrôle comme le Contrôle financier, celui-ci étant encore soumis au contrôle de la Cour des comptes. Cela signifie que la confiance est garantie et que les précautions nécessaires sont prises.

Nous ne pouvons pas, chaque fois que M. Mugny nous soumet une proposition bien ficelée déjà acceptée en commission, où nous lui avons donné notre aval,

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

la refuser en séance plénière. C'est déjà la deuxième fois que cela se produit! Je pense que nous pourrions lui faire confiance, cette fois, et voter le crédit demandé sans créer des problèmes par un renvoi en commission. Comme ma chère Salika Wenger m'a interpellé tout à l'heure, permettez-moi de citer un proverbe africain: «Si tu cognes ta tête sur une cruche et qu'elle sonne creux, il ne faut pas toujours en déduire que c'est la cruche qui est vide...» (*Applaudissements.*)

Le président. Vos proverbes nous manquaient, Monsieur Dramé...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je m'adresse tout spécialement aux libéraux, après les arguments qu'ils nous ont présentés. Nous les entendons bien, et je dirais que je juge moi aussi la manière de procéder du magistrat quelque peu maladroite. Il aurait pu la soigner davantage. Sur ce point, nous sommes d'accord: on peut faire mieux!

Néanmoins, lors de la discussion à la commission des arts et de la culture, les membres présents s'accordaient à dire qu'ils ne voulaient pas prendre la responsabilité de faire cette demande au plénum au nom de la commission. C'est pourquoi ils ont expliqué au magistrat qu'ils attendaient qu'il présente lui-même cette demande de crédit extraordinaire. Que la procédure habituelle n'ait pas été respectée, c'est un fait. Que le projet ait été présenté de manière extrêmement maladroite, je vous l'accorde. Mais devons-nous punir toute une profession simplement parce que nous avons été mauvais? Pour ma part, je trouverais cela un peu excessif. Il me semble que, ce faisant, nous outrepasserions les raisons pour lesquelles nous avons été élus, et je comprendrais que certains citoyens soient mécontents.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, faisons cet effort! Tout le monde a déjà expliqué pourquoi la commission des arts et de la culture n'avait pas les compétences pour débattre de la couverture du dépassement budgétaire. Nous avons dit aussi que renvoyer cet objet à la commission des finances revient à lui imposer plusieurs mois de retard, car d'autres dossiers doivent être traités avant.

Mesdames et Messieurs les libéraux, vous qui vous battez pour la libre entreprise, rappelez-vous qu'il n'y a justement pas d'entreprise plus libre que la création d'un film! Des personnes se battent pour vendre un projet convaincant, pour regrouper des gens qui vont y croire. Vous devriez être les premiers à croire à ce genre d'initiatives et à les soutenir. Alors, passons sur les maladrotes diverses de M. Mugny et sur les propos blessants prononcés dans cette enceinte! Là n'est pas le propos. Votons ce soir ces 900 000 francs sur le siège!

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Nous avons déjà suffisamment discuté du projet pour nous en faire une idée, et nous pourrions entamer à la rentrée d'automne un débat plus global sur la politique cinématographique genevoise et régionale. Mais ne portons pas préjudice à des projets déjà en cours, juste pour faire une petite guéguerre gauche-droite. Ce n'est pas le moment! Il faut ce soir donner un coup de main à toute une profession. Alors, votez ce «truc» sur le siège et ne le renvoyez pas en commission juste pour faire de la procédure! Ce n'est pas très élégant et, surtout, c'est dommage.

M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S). J'aimerais juste ajouter deux choses au nom du groupe socialiste, espérant ainsi ramener un peu de sérénité dans ce débat. Cela a été dit tout à l'heure: il ne s'agit nullement, ce soir, de remettre en question l'art cinématographique et le bien-fondé des projets des artistes. Le Parti socialiste est maintes fois intervenu en faveur des milieux culturels et il me semble qu'on ne peut pas le soupçonner de ne pas les soutenir.

Pour la lisibilité de l'action du Conseil municipal et par égalité de traitement avec les autres personnes ou organismes qui sollicitent eux aussi des subventions de la Ville, nous avons proposé tout à l'heure de faire un rapide tour en commission pour présenter au début du mois de juin au plénum un rapport oral sur la proposition PR-621. Nous pouvons croire que la commission des finances travaillera avec la diligence qu'on lui connaît, et que le rapport oral sera remis dans les délais. Je ne parle ici que d'une quinzaine de jours, et il me semble que la procédure aura ainsi été respectée. Nous aurons eu largement le temps de débattre des soucis des milieux culturels.

Ensuite, j'aimerais rebondir sur les propos de mon préopinant Alpha Dramé – vous lui transmettez, Monsieur le président, si vous en avez encore le pouvoir dans ce brouhaha ambiant... Quand le Conseil municipal a voté des crédits complémentaires plus élevés que celui qui nous est demandé ce soir, cela portait sur les investissements de la Ville, c'est-à-dire sur une somme annuelle de 100 millions de francs. Je le précise pour que cela soit clair: ces crédits ne concernaient pas le budget de fonctionnement.

Reprenons le cas du pont de la Machine, dont nous avons débattu hier avant de voter un crédit complémentaire important. Au nom du Parti socialiste, j'ai défendu le magistrat Pagani en disant qu'il était légitime de voter un dépassement de crédit quand le magistrat exposait la situation de manière transparente pour achever un projet. Dans ce cas, la demande de l'exécutif est légitime, et le groupe socialiste a toujours voté ce genre de crédits.

Ce soir, nous demandons simplement un délai pour examiner le dossier avec recul, et surtout pour respecter l'égalité de traitement avec tout organisme ou association qui nous soumettra une demande de subvention extraordinaire. Je

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

répète encore une fois que ce délai sera très court, puisqu'il est possible de présenter un rapport oral à la session du mois de juin.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'avais pas prévu d'intervenir ce soir, mais je me sens un peu obligé de le faire, car M. Mugny m'a interpellé. En effet, il a dit que je souhaitais que l'on m'explique le montage financier d'un projet cinématographique. Or il ne s'agit pas de cela, puisque j'en ai déjà quelques notions et expériences!

Simplement, nous ne sommes pas là pour juger de la valeur artistique et culturelle du cinéma genevois. Là n'est pas la question. Nous parlons aujourd'hui de montage financier. Ce que j'avais demandé en aparté, c'était quelle forme de soutien la Ville accorde à la production des films. Financièrement, sa contribution est minime: 150 000 francs pour un projet qui coûte 4 millions de francs, ce n'est pas énorme! Mais il est vrai que cela permet de faire démarrer la machine, comme on dit, puis d'obtenir le soutien de la Confédération ou d'Eurimage, des coproductions et autres. Mais ce qui m'intéresse, c'est de savoir quelle est la part de prestations en nature, dans quelles proportions et si la Ville en fournit, comme c'est souvent le cas avec la télévision, ou alors quels sont les montants réels, en espèces sonnantes et trébuchantes, accordés aux films soutenus.

Voilà pour le cinéma. Passons maintenant aux questions de procédure. Je parle ici d'un dysfonctionnement de notre Conseil. Et ce n'est pas la première fois! Hier soir, c'était déjà le cas... Combien de fois nous sommes-nous autosaisis en commission de sujets qui n'avaient pas été renvoyés par le plénum? Voilà le début de la cacade! Il n'est pas normal de fonctionner ainsi, et il faut absolument remédier à cette pratique. Nous devons prendre cette résolution pour l'avenir. Je vous y encourage, Mesdames et Messieurs!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je serais tenté de dire: «Arrêtons ce cinéma!» Nous sommes en plein surréalisme! Je ne comprends pas l'attitude de certains Janus dans cette salle. Jeudi dernier, la commission des arts et de la culture a reçu Fonction: Cinéma à sa propre demande. Nous avons obtenu toutes les explications possibles, et nous avons renseigné ces personnes sur les pouvoirs très limités qui sont les nôtres, en leur indiquant qu'il appartenait à l'exécutif de proposer au délibératif toute dépense supplémentaire.

Je sais que les gens qui sont en ce moment à la tribune du public n'ont aucune sympathie pour l'Union démocratique du centre, mais cela ne nous empêche pas d'être droits, de regarder la vie bien en face et les choses comme elles sont. Je le répète: nous ne nous cachons pas derrière des faux-fuyants. Qu'allez-vous obte-

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

nir de plus, Mesdames et Messieurs, si vous renvoyez cette demande de crédit en commission? Pas grand-chose! Juste des jetons de présence de 105 francs l'heure pour les commissaires... C'est bien, on fait marcher le business! Eh bien, c'est déplorable et ce n'est pas de la politique!

Mon collègue Baud l'a dit tout à l'heure: nous sommes d'accord de soutenir la profession. J'ai ajouté que nous acceptions exceptionnellement de voter sur le siège – j'ai bien dit «exceptionnellement», ce qui signifie que cela ne se renouvelera pas. Dans cette salle, hormis ceux qui ont gardé leur ligne – je regarde les gens qui siègent en face de moi – certains sont les rois du tourne-veste. Je sais que le retour du froid est là et que, les canadiennes, ça se retourne!

Pour terminer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter ces 900 000 francs sur le siège. Vous n'obtiendrez rien de plus en allant vous promener en commission, hormis des jetons de présence. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et les conseillères municipales, j'ai été particulièrement choqué par les propos de M. Mugny, quand il nous a annoncé que les comptes 2008 étaient excellents et que nous aurions un boni extraordinaire. Je suis quand même un peu surpris de l'apprendre lors d'un débat du plénum sur une demande de subvention! J'aurais préféré l'apprendre de la bouche de notre conseillère administrative en charge des finances, en commission des finances. Il me semble, en effet, que c'est cette dernière qui a pour rôle de procéder à l'examen des comptes. Jusqu'à présent, nous n'avons reçu absolument aucune information sur les comptes 2008.

J'aimerais rappeler que, si la culture n'a pas de prix, elle a quand même un budget... Ce qui implique que nous fassions des choix en toute connaissance de cause. Telle est la raison pour laquelle nous demandons le renvoi de la proposition PR-621 à la commission des finances, afin que M^{me} Salerno et M. Mugny viennent nous expliquer pourquoi nous aurons un boni si élevé en 2008. Nous aimerions également connaître comment sont établies les priorités du Conseil administratif, car on pourrait en choisir d'autres que le cinéma, par exemple dans le social, l'économie, la santé et même la culture. Je vous remercie donc, chers collègues, de bien vouloir renvoyer cet objet à la commission des finances.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme l'a dit M. Hämmerli, nous avons été un certain nombre, à la commission des arts et de la culture, à demander que le magistrat dépose une proposition en bonne et due forme devant notre plénum. Je l'ai d'ailleurs demandé personnellement, on s'en souviendra.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Cependant, la proposition qui nous est présentée aujourd'hui ne nous satisfait pas. Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'en attendais davantage concernant l'investissement à venir en matière d'aide à la production cinématographique. Ce document ne nous renseigne en rien sur le fonctionnement des instances d'attribution des fonds et la politique de subventionnement. Qu'en est-il de cette future fondation dont on nous a parlé? Comment fonctionnera-t-elle? Il est clair que Fonction: Cinéma remplit son rôle et nous a donné toutes les explications requises. Mais j'attends du magistrat qu'il nous décrive l'avenir du cinéma dans notre canton, car 900 000 francs représentent une somme importante, et nous aimerions pouvoir la justifier aux yeux de la population par rapport à une réelle politique.

Tel est le sens de notre position. Il ne s'agit nullement de faire de l'obstruction! Les démocrates-chrétiens ont prouvé sur d'autres dossiers, dans ce parlement, qu'ils faisaient partie de l'opposition constructive. Nous aimerions pouvoir continuer à travailler avec le sérieux qui nous a animés jusqu'à présent.

Voilà quelles sont nos attentes à l'égard du département de la culture – et non de Fonction: Cinéma, je le précise une fois de plus. Nous aimerions qu'on nous donne des pistes et des garanties, afin d'éviter que nous soyons dans le flou et obligés de voter à l'aveugle un montant manquant de 900 000 francs. Nous sommes en droit de connaître les projets déposés, ne serait-ce que pour justifier notre position devant les citoyens. C'est là un comportement responsable, je le signale à M. Hämmerli.

Le président. Monsieur le maire, vous avez déjà parlé deux fois, mais je vous laisse exceptionnellement parler une troisième fois, estimant que vous avez été mis en cause. Je vous demande simplement d'être bref.

M. Patrice Mugny, maire. Monsieur Fiumelli, votre réaction est étrange... Le boni de l'année 2008, c'est vous qui l'avez voté! Vous avez accepté, le 8 décembre 2007, un budget stipulant que «l'excédent de revenus présumé s'élève à 31 854 956 francs». Cela a été voté par 80 conseillers municipaux... Voilà comment je sais que nous aurons un bon résultat aux comptes 2008, ce n'est pas un secret. Vous me posez la question, je vous réponds! (*Brouhaha.*)

Le président. Pourrions-nous éviter les apartés interpartis? Il est déjà assez difficile de s'entendre, ce soir!

M. Patrice Mugny, maire. La commission des arts et de la culture a décidé, jeudi soir – M^{me} Figurek m'a appelé vendredi matin pour me le dire – qu'elle ne

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

voulait pas déposer quelque demande que ce soit devant le plénum. Les projets à discuter au sein du Conseil administratif doivent être déposés avant le vendredi à midi, j'ai donc élaboré en urgence la proposition PR-621, qui a été acceptée par le Conseil administratif ce matin, raison pour laquelle les membres du Conseil municipal ne l'ont reçue que cet après-midi.

Monsieur Lathion, j'ai déjà répondu à votre question sur la politique d'aide à la production cinématographique. A un moment donné, rien ne sert de se répéter encore et encore! J'espère que, au cours des deux semaines à venir, vous en apprendrez encore beaucoup plus sur la politique menée par le département de la culture en la matière. Quant aux projets, vous en prenez connaissance lorsqu'ils sont aboutis, à la fin de l'année lors de l'examen des comptes et en salle en allant voir les films subventionnés.

Mais si vous entendez vous substituer à la commission d'attribution, Monsieur Lathion, dites-le! Je suis prêt à vous donner la liste des projets que ladite commission a choisi de soutenir lors de sa dernière réunion. Vous verrez les noms des bénéficiaires, des maisons de production, les titres des films et des projets. Ces renseignements sont à votre entière disposition quand vous voudrez, au département de la culture. Or c'est justement en opérant ces choix-là que nous définissons notre politique en matière de soutien à la production cinématographique, vous devez en tenir compte. Ce n'est pas une politique abstraite, je l'ai assez répété!

Mais je crois que la messe est dite... Si j'ai repris la parole, c'est surtout pour dire que j'espère au moins que le retour de commission se fera rapidement, puisqu'il semble que tout le monde votera ces 900 000 francs. J'ose en tirer la conclusion que, dans la joie et la bonne humeur générales, ces 900 000 francs pour le cinéma seront votés à l'unanimité par le plénum lors de sa session du mois de juin.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Ont voté oui (72):

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S),

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguët (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Adrien Genecand (R), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Véronique Paris (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la discussion immédiate est refusée par 39 non contre 32 oui.

Ont voté non (39):

M. Alexis Barbey (L), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S),

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquet Grecuccio (S).

Ont voté oui (32):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Adrien Genecand (R), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (S), président, n'a pas voté.

Le président. Je mets aux voix à l'appel nominal le renvoi de la proposition PR-621 en commission. Ceux qui sont pour son renvoi à la commission des arts et de la culture votent oui, ceux qui sont pour son renvoi à la commission des finances votent non.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est refusé par 43 non contre 28 oui (1 abstention).

Ont voté non (43):

M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve),

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hicquel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Pignet (S), M^{me} Patricia Richard (R), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Ont voté oui (28):

M. Alexis Barbey (L), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

S'est abstenu (1):

M. Alpha Dramé (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Adrien Genecand (R), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Véronique Paris (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Le président. Cette proposition est donc renvoyée à la commission des finances.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 225 960 francs destiné au remplacement du matériel d'inspection télévisée du réseau public secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève (PR-577 A)¹.

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission des travaux s'est réunie le 5 décembre 2007 sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion pour traiter cette proposition.

Le rapporteur remercie M^{me} Ursi Frey de ses notes de séance fidèlement prises et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Audition de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, et de M. Jean-Pierre Savoy, adjoint de direction au Service du génie civil

M. Zoller précise que la demande de crédit concerne l'acquisition d'une caméra pour inspecter les collecteurs depuis l'intérieur. La caméra actuelle, achetée en 1989, est vétuste. Il est difficile de trouver les pièces de rechange. Parfois, il est nécessaire d'examiner des canalisations très rapidement pour éviter des incidences chez les particuliers, d'où la demande de la Ville de pouvoir disposer d'un matériel adéquat. Le réseau des collecteurs est de 270 km (système unitaire et séparatif).

La caméra est un véhicule de genre 4 x 4, téléguidé depuis un fourgon. Un schéma est présenté avec le type d'images obtenu avec ces caméras. Ce travail est géré à l'aide d'un logiciel informatique. On voit la progression de la caméra dans les collecteurs et les défauts qui apparaissent concernant également les joints. On peut aussi, à l'aide de cette caméra, tester la bienfacture des travaux effectués par des entreprises ou encore l'étanchéité. Le matériel est très sophistiqué, mais il existe du matériel encore beaucoup plus sophistiqué et coûteux qui détecte même les défauts. Aujourd'hui, le système proposé avec la télécommande extérieure est suffisant pour la Ville. On distingue, à l'écran, l'embranchement d'un tuyau moderne et ancien en très mauvais état. Le mauvais état d'une canalisation peut même avoir des incidences sur la chaussée.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la caméra serait utilisée tous les jours. M. Savoy répond affirmativement.

¹ Proposition, 2597.

Proposition: inspection télévisée du réseau d'assainissement des eaux

Un commissaire demande si les Services industriels de Genève (SIG) ont une telle caméra. M. Zoller répond que les SIG n'ont pas l'utilité d'un tel matériel.

Un commissaire demande à quelle vitesse on intervient, combien de mètres on inspecte dans la journée et combien ce travail est facturé par des privés.

M. Savoy répond que le nombre de mètres inspectés par jour n'a pas vraiment été calculé, mais qu'on fait environ 30 km par an. Si on fait appel aux privés, le mètre linéaire de la vidéo coûte 2,50 francs. Ensuite, un rapport est délivré.

Un commissaire arrive à 7 francs par mètre. M. Savoy répond que ce prix comprend le curage.

Un commissaire demande si la Ville est entrée en matière dans le cadre du transfert du réseau. M. Zoller répond qu'un travail se fait. Si les communes adhèrent au système, la Ville sera la dernière à le faire.

Une commissaire demande ce qui se passerait si une machine restait coincée. M. Savoy répond qu'elle est reliée à un câble et qu'on pourrait la retirer.

Une commissaire demande combien coûterait l'entretien par an. M. Savoy répond que le montant n'a pas été calculé, mais un service se fait tous les deux ans à un prix se situant entre 500 francs et 1000 francs.

Un commissaire a vu que 20% des frais concernent l'aménagement du fourgon. M. Savoy ajoute que la Ville fournit le fourgon et que les frais ont diminué. L'aménagement du poste de commande doit se faire par un spécialiste. En 1989, le même travail avait coûté 197 000 francs, soit un montant nettement supérieur.

Une commissaire revient sur le plan des canalisations. Elle est étonnée de voir aussi peu de systèmes séparatifs au centre-ville. Il lui semble que, pour les Pâquis, des crédits avaient été votés pour cela.

M. Savoy sait que, effectivement, on voulait tout mettre en séparatif. Les eaux pluviales n'étant pas propres, il ne vaut pas la peine de prévoir des séparatifs dans certains secteurs.

Un commissaire demande quelle est la longueur du câble et de son enroulement. M. Savoy répond que la longueur est de 350 m.

Un commissaire demande si le fourgon sera uniquement destiné à cette machine. Celui-ci ne sera utilisé qu'avec cette machine.

Un commissaire demande s'il s'agit d'un fourgon neuf. M. Savoy répond affirmativement.

Un commissaire aimerait savoir combien de personnes peuvent travailler avec ce système. M. Savoy répond que deux personnes peuvent le faire et que la formation est comprise dans le prix.

Proposition: inspection télévisée du réseau d'assainissement des eaux

Un commissaire demande quelle est la longévité de l'appareil, combien d'années il est garanti et dans combien d'années il sera amorti.

M. Zoller répond que l'amortissement se fait sur cinq ans. L'ancienne caméra a 18 ans et l'on ne trouve plus les pièces pour la réparer. On risque de se trouver dans la même situation dans une bonne dizaine d'années.

Un commissaire demande si, en cas d'une panne relative au câble, il faut ouvrir à l'endroit de la panne. M. Savoy répond que non, car on peut retirer l'appareil.

M. Zoller précise que l'on n'avance pas à l'aveugle. Il arrive parfois que la caméra tombe dans un trou invisible, car situé à un endroit où il y a de l'eau. Les 350 m de longueur du câble ont l'avantage de pouvoir avancer rapidement dans de bonnes conditions et la caméra peut être retirée.

Un commissaire ne voit pas d'avantages pour la Ville d'avoir son propre appareil. Si on fait 30 km par an, il faut également du personnel. De plus, la camionnette n'est pas comprise dans le prix.

M. Zoller explique que, si l'on doit passer par une entreprise, se pose la question du délai. On devra également, suivant les cas, passer par l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Il faut lancer un appel d'offres et encore procéder aux soumissions. Il rappelle que le prix a été calculé dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux. Sur l'ensemble de la ville de Genève, cela ne sera pas le cas.

Un commissaire explique que la Ville a entrepris des travaux inutiles aux Pâquis pour plus de 8 millions de francs (séparatifs). Le plan général d'évacuation des eaux a été établi pour ne pas refaire les mêmes erreurs.

Un commissaire demande quel genre d'entreprise s'occupe des travaux de collecteurs. M. Savoy répond que ces entreprises de vidange ne sont pas nombreuses, par exemple Amoudruz.

Un commissaire demande à partir de quel diamètre on intervient autrement qu'avec une caméra et quelle est la longueur de ces canalisations par rapport aux 270 km de réseau. M. Savoy répond que l'on peut intervenir avec la caméra jusqu'à un diamètre d'un mètre.

Discussion et vote

Les Verts estiment qu'il y aurait pu avoir débat autour de la question de l'*outsourcing* (*sic*). Le secteur privé ne peut pas répondre assez soupagement aux demandes éventuelles de la Ville de Genève. De plus, le mètre ne coûte que

Proposition: inspection télévisée du réseau d'assainissement des eaux

2,50 francs et la responsabilité de la Ville est impliquée. La Ville ne serait pas gagnante si elle proposait le travail au secteur privé, sauf concernant le personnel.

Les Verts signalent qu'on remplace un matériel datant de 1987. En définitive, ceux-ci voteront la proposition.

Le Parti socialiste la votera également, étant donné qu'il faut des outils adéquats pour effectuer de bons travaux.

Le Parti libéral a entendu que cela ne coûtera plus rien après cinq ans. Lorsque le matériel sera amorti, on le remplacera et cela engendrera des coûts. Il a été démontré que le privé est rentable. De ce fait, un commissaire libéral refusera la proposition alors que l'autre s'abstiendra.

Le Parti démocrate-chrétien réagit lorsqu'il entend le Parti libéral parler de «gadget». Il répond qu'il s'agit d'un instrument scientifique. Il votera donc ce projet.

Le commissaire radical pense que la Ville doit avoir des équipements modernes et performants pour pouvoir intervenir rapidement. Il n'est pas sûr qu'il vaille la peine d'acheter la caméra. Dès lors, il s'abstiendra sur cette proposition.

L'Union démocratique du centre votera la proposition, car il est indispensable d'avoir cette caméra.

La proposition PR-577 est acceptée par 10 oui (1 DC, 2 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 1 non (L) et 2 abstentions (1 L, 1 R). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est bien entendu tout à fait normal que nous nous soucions de l'état de nos canalisations. Il s'agit ici d'acheter un outil indispensable pour ce faire, à savoir une caméra sur un 4x4. *(Brouhaha.)*

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, faites moins de bruit en quittant cette salle! Je vous remercie.

Proposition: inspection télévisée du réseau d'assainissement des eaux

M. Georges Queloz. Cependant, cet outil coûte tout de même un certain prix: 225 960 francs. Mais ce n'est pas dans ce montant même que réside le problème. On inspecte chaque année 30 km de canalisations sur un total de 270 km sur notre territoire. Nous avons appris en commission que ce contrôle était confié à une entreprise privée pour 2,50 francs le mètre, ce qui donne un coût total de 75 000 francs par an. Mais l'outil qui nous est demandé dans la proposition PR-577 serait utilisé tous les jours, c'est-à-dire qu'il faudrait, pour s'en occuper, au moins deux collaborateurs qui pourraient être affectés à d'autres tâches.

Faites le calcul, Mesdames et Messieurs: vous comprendrez vite qu'il est beaucoup plus avantageux de confier le contrôle de nos canalisations à une entreprise privée – qui nous remet ensuite un rapport avec l'état des lieux – pour 2,50 francs le mètre. Telle est la raison pour laquelle nous vous proposons de refuser cette proposition.

M. Pascal Rubeli (UDC). L'outil qui nous est demandé dans la proposition PR-577 est tout petit, car les tuyaux des canalisations ont un diamètre de 30 à 40 cm; il n'est donc évidemment pas possible à un humain de s'y introduire – ou alors il faudrait être très mince, mais c'est une autre affaire...

Il est vrai que la question du coût élevé de cet investissement se pose, c'est là un élément dont il n'est pas illégitime de tenir compte. Mais l'important est surtout de disposer de manière immédiate des moyens d'effectuer un contrôle en cas de problème. Il est donc souhaitable que la municipalité puisse agir directement avec ses propres ressources. On nous a clairement dit que les entreprises spécialisées, toutes compétentes qu'elles soient, ont des délais et ne peuvent pas intervenir aussi rapidement que les services de M. Pagani.

C'est la raison pour laquelle, malgré le coût de l'opération – mais cette réserve est discutable, à mon sens – la possibilité d'intervenir immédiatement est prioritaire à nos yeux. Si la Ville possède les moyens techniques nécessaires, elle pourra faire des contrôles précis et bien planifiés. Nous voterons donc le projet d'arrêté de la proposition PR-577.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, comme nous l'avons vu en commission, cet outil de haute technologie est utile et indispensable. Par contre, les personnes que nous avons auditionnées dans le cadre de l'examen de la proposition PR-577 ne nous ont de loin pas convaincus de l'urgence absolue d'acquérir ce matériel.

Proposition: inspection télévisée du réseau d'assainissement des eaux

En faisant un petit calcul, on s'aperçoit qu'il est tout à fait possible de planifier correctement le contrôle des 30 km de canalisations annuels en le confiant à une entreprise privée. En outre, l'emploi de ce nouvel outil nécessiterait du personnel et cela nous coûterait très cher. Nous pensons donc que ce travail peut très bien être accompli par des entreprises privées. Par conséquent, le groupe radical refusera la proposition PR-577.

M. Pierre Rumo (AGT). Contrairement à ce qu'affirment les partis libéral et radical, nous pensons qu'il est urgent de voter le crédit demandé dans la proposition PR-577. En effet, l'administration a besoin de cet outil, le système actuel étant devenu obsolète. En outre, l'audition des fonctionnaires de l'administration nous a démontré que passer par des entreprises privées ne coûte pas forcément moins cher, contrairement à ce qu'affirme M. Queloz. Nous pensons que l'administration a tout intérêt à se munir d'un tel outil qui serait continuellement disponible, avantage impossible avec les entreprises privées. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, l'Alternative vous demande de voter ce projet d'arrêté sans états d'âme.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne pensais pas intervenir, mais j'aimerais quand même dire que les personnes qui nous ont présenté ce matériel en commission l'ont fait avec beaucoup de sérieux. Nous avons aussi eu droit à un film qui nous a montré l'action de cette caméra. Enfin, quand on dit qu'on peut attendre, il faut savoir que la caméra actuelle est assez vétuste, puisqu'elle date de 1989. Comme l'a dit M. Burri, il s'agit d'un appareil de haute technologie, et vous conviendrez avec moi que des engins de ce genre doivent être remplacés au fur et à mesure de l'évolution de la technologie. Par conséquent, chers collègues, ne serait-ce que pour cette raison, je vous invite à voter la proposition PR-577.

Mais j'ai une seconde raison à cela. En effet, il est important que la Ville, notamment pour l'examen quotidien de ses canalisations, soit indépendante. Elle doit en avoir les moyens et ne pas être obligée de faire des appels d'offres pour requérir les services d'entreprises privées. Je suis favorable à son indépendance à ce niveau, afin qu'elle puisse faire son travail le plus efficacement possible. Votez cet objet, Mesdames et Messieurs, cela en vaut vraiment la peine!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 38 oui contre 9 non.

Proposition: inspection télévisée du réseau d'assainissement des eaux

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 58 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 225 960 francs destiné à couvrir les frais de remplacement du matériel d'inspection télévisée du réseau public secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 225 960 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2007 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total net de 5 538 200 francs, ramené à 5 167 300 francs, soit:**
- un crédit net de 2 453 400 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 978 800 francs, destiné aux aménagements routier et extérieurs, ainsi qu'aux réseaux d'infrastructures du périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 4 432 200 francs;
 - un crédit de 1 794 200 francs destiné à l'aménagement d'un parc public qui occupera l'espace central du périmètre cité ci-dessus;
 - un crédit net de 594 500 francs, ramené à 223 600 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 112 300 francs, ramenée à 1 097 000 francs, et de la subvention du Fonds énergie des collectivités de 145 000 francs, ramenée à 100 000 francs, destiné à la construction d'une chaufferie centrale et de son réseau de distribution pour la totalité des bâtiments du périmètre cité ci-dessus, soit un montant brut de 1 851 800 francs, ramené à 1 420 600 francs;
 - un crédit de 269 500 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour l'utilisation de locaux construits par un tiers et destinés au service Voirie – Ville propre dans le périmètre cité ci-dessus;
 - un crédit net de 426 600 francs destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue Blanc, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 66 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, sur la parcelle N^o 4600, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 492 600 francs (PR-579 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

La proposition PR-579 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 27 novembre 2007. Sous l'attentive présidence de M. Jean-

¹ Proposition, 2603.

Charles Lathion, la commission a examiné cet objet lors de ses séances de travail des 9 et 23 janvier 2008, puis des 6 et 27 février 2008. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Ursi Frey et Julie de Dardel, que l'on remercie pour leur travail.

Introduction en forme de rappel

Le périmètre dit «Foyer de Sécheron» est incontestablement un des derniers lieux se trouvant dans une situation privilégiée en ville de Genève. Proche du centre-ville, des parcs Mon-Repos et de la Perle du Lac ainsi que du Jardin botanique, les deux parcelles qui totalisent une surface de 13 700 m² permettent aisément la construction d'un nouveau «pôle de quartier». La Ville de Genève a acquis le foncier en 2003, dont le périmètre a fait l'objet d'un concours d'architecture en vue de son aménagement. Le programme mixte prévoit les éléments suivants:

- deux immeubles pour des logements sociaux, attribués en droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), comportant une centaine de logements, des commerces, un parking souterrain de 80 places environ et une chaufferie centrale destinée à l'ensemble des constructions du périmètre dit «Foyer de Sécheron»;
- un immeuble locatif d'une vingtaine de logements destiné à une coopérative d'habitation attribué en droit de superficie;
- un bâtiment destiné à un «espace de quartier», comprenant un espace de vie infantine (crèche) de 80 places, un restaurant scolaire, une ludothèque, des locaux pour aînés et adolescents et une salle polyvalente, construit et géré par la Ville de Genève;
- un bâtiment pour un établissement médico-social (EMS) pour personnes âgées, de 80 places environ, destiné à un partenaire en droit de superficie;
- un parc public pour le quartier, construit et géré par la Ville de Genève;
- les aménagements routier et extérieurs ainsi que les réseaux d'infrastructures construits et gérés par la Ville de Genève.

La Ville de Genève ne construira donc pas elle-même de logements, mais équippa la parcelle pour la rendre constructible. La réalisation des travaux sur le site débutera en 2008 par la viabilisation des deux parcelles dont le crédit sera couvert par la présente proposition. Elle se poursuivra par le chantier des deux immeubles de logements sociaux sous pilotage de la FVGLS.

Présentation générale de la demande crédit

C'est lors de la séance du 9 janvier 2008 que l'ensemble du dossier est analysé par la commission des travaux. Accompagné d'une impressionnante armada

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

de dix collaborateurs-trices et mandataires, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, procède à une présentation détaillée et complète de chacun des cinq crédits distincts contenus dans la proposition PR-579.

Crédit net de 2 453 400 francs pour les aménagements routiers et extérieurs

Les parcelles doivent être équipées d'infrastructures primaires, comme l'alimentation en eau potable, en gaz et électricité, ou encore le téléphone, les télé-réseaux et les éclairages publics.

Cette partie du crédit concerne également le mobilier urbain.

Des aménagements de ralentissement sont prévus sur la route à construire, avec une vitesse de 20 km/h maximale, afin d'accueillir un trafic exclusivement de desserte qui sera conçu selon le concept de zone de rencontre.

Comme le quartier est bien desservi par les transports publics, un taux de 0,5 place de parc/logement a été retenu. Il y aura donc 80 places dans le parking souterrain, commun à tous les usagers du site.

En réponse aux multiples questions de la commission, il apparaît que ces 80 places du parking souterrain seront réparties à raison de 46 places pour les deux immeubles de logements sociaux (91 appartements) construits par la FVGLS, 10 places pour l'immeuble locatif à construire par la future coopérative (20 appartements), quatre places Mobility, 13 places pour l'EMS et la maison de quartier et, enfin, sept places pour des camionnettes de livraison ou de transport pour handicapés (EMS).

A cela, il convient d'ajouter, en surface, 26 places pour voitures, 26 places pour les motos, 72 places pour les vélos et deux places de livraison.

Crédit net de 1 794 200 francs pour l'aménagement du parc public

Véritable lieu de rencontre et d'échange situé au centre des constructions, le parc se développera autour de trois arbres existants de valeur qui sont conservés, soit un platane, un tilleul et un chêne. Les plantations nouvelles concerneront, pour l'essentiel, une quarantaine de nouveaux arbres à planter le long de l'avenue Blanc.

Le gazon semé devrait nécessiter peu d'arrosage, alors que les cheminements seront réalisés en matériaux perméables afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales. Un platelage en bois sera également réalisé dans ce parc.

En réponse aux questions de la commission, il est précisé que la hauteur des immeubles n'empêchera pas un bon ensoleillement du parc vu son orientation.

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

La question de la récupération des eaux pluviales à la fin d'arrosage du parc est évoquée, mais jugée peu réaliste, tout comme la recherche d'eau dans le lac pour cette même fonction.

Crédit net de 594 500 francs destiné à la construction d'une chaufferie centrale pour l'ensemble des bâtiments

Ce point de la proposition a concentré l'essentiel des discussions de la commission.

Lors de la séance de présentation générale du dossier, le 9 janvier 2008, la direction du département a rappelé l'objectif central de la Ville de Genève consistant à se passer des énergies fossiles d'ici à 2050.

S'appuyant sur cette volonté, et relevant que la zone à urbaniser se situe dans un secteur à émissions excessives de NO₂, il a été décidé, d'une part, que les bâtiments à ériger sur les parcelles seraient conçus selon le concept Minergie plus et que, idéalement, l'installation centralisée de chauffage devrait produire autant, voire plus d'énergie que celle consommée sur place (revente aux Services industriels de Genève (SIG)).

A partir de cela, quatre variantes ont été étudiées: une chaudière fonctionnant au gaz naturel (10,9 ct./kWh), une autre au bois avec filtre à NOx (12,4 ct./kWh), une troisième option PAC Lac, ou pompe à chaleur avec recherche de calories dans le lac (17,6 ct./kWh) et, enfin, une dernière variante PAC-Sol avec pompe à chaleur, mais recherche des calories dans le sol (15,1 ct./kWh).

A la suite d'une analyse multicritères des quatre variantes, le côté économique n'étant pas le seul élément d'appréciation, le Service de l'énergie de la Ville a décidé de retenir la chaudière à bois avec filtre à NOx, bénéficiant, de plus, d'un fort soutien des autorités cantonales compétentes en la matière. Le bois devrait venir de la région, d'un rayon d'au maximum 40 km, qui sera décheté.

A la suite de cette première approche, la commission a décidé, sur proposition d'un commissaire socialiste, d'auditionner à la fois les SIG, pilote du projet Genève-Lac-Nations (GLN) sur lequel le projet d'aménagement du périmètre du Foyer de Sécheron pourrait venir se greffer, le Service cantonal de l'énergie, et d'entendre à nouveau M^{me} Cerda, directrice du Service de l'énergie de la Ville de Genève.

Elle a également retenu l'idée d'entendre M. Macherel, sur proposition d'une commissaire libérale.

Lors de l'audition des SIG, le 6 février 2008, représentés par MM. Cosandier, Bachman et Brasier, M. Macherel, codirecteur du département des constructions

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

et de l'aménagement rappelle que le choix de la variante chauffage a été décidée il y a plusieurs mois et que, dans cet intervalle, l'option GLN a évolué et qu'il est pertinent de se reposer la question aujourd'hui. Il tempère toutefois en annonçant que GLN convient bien pour refroidir, mais moins pour chauffer.

Les représentants des SIG informent la commission que le projet GLN a considérablement progressé en deux ans. Des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, le Bureau international du travail ou le Comité international de la Croix-Rouge sont partantes. D'autres comme l'Organisation mondiale de la santé, l'Hôtel Intercontinental ou l'Etat (futur collège Sismondi) sont intéressées et encore en réflexion. Enfin, les SIG sont en cours de discussion avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève afin de raccorder légalement la parcelle voisine de celle du Foyer de Sécheron. Dans ce contexte, l'intégration de cette dernière à GLN est tout à fait envisageable.

Les SIG proposent à la Ville de chauffer le périmètre avec raccordement au système GLN + appoint gaz, sous forme d'un *contracting* d'installation dans lequel les SIG s'engagent à assumer la planification, les études techniques, la construction, l'exploitation et la maintenance des installations. Le contrat porterait sur une période de trente ans. Le prix estimatif calculé par les SIG est de 14 ct./kWh +/-5%, soit légèrement plus élevé que la variante chaudière à bois + filtre NOx budgétisée dans la présente proposition. Mais les SIG mettent en avant la réduction de maintenance pour la Ville et les inconvénients liés à l'option bois (transport, prix variable, ramonage de la chaudière, etc.).

Pour M. Beck de l'Office cantonal de l'énergie, il est réjouissant de constater que les deux options de chauffage étudiées par la commission s'appuient sur des énergies renouvelables, et qu'elles s'inscrivent en plein dans la politique cantonale en la matière. Il n'a pas de préférence pour l'une ou l'autre de ces variantes, mais constate qu'avec l'option GLN les SIG étendraient leur zone d'influence dans le secteur.

Les questions de la commission fusent. On retiendra des réponses que la durée des amortissements est difficilement comparable entre les diverses variantes, que l'option GLN ne modifie en rien l'architecture des bâtiments prévus sur le périmètre dit «Foyer de Sécheron», que les prix du kWh annoncés par les SIG tiennent compte du fait que 100% de la capacité de production de GLN est vendue, que le gaz sera un complément pour les deux options (20% pour la chaudière bois et 33% pour GLN) et que, enfin, les raccordements des organisations internationales comme l'ONU devraient intervenir en 2009 déjà.

Interrogé par la commission sur sa préférence, M. Macherel indique se baser sur trois angles d'attaque, représentés par le volet environnemental, le volet économique et enfin le *contracting*. Sur le plan environnemental, les deux solutions

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

sont renouvelables. Pour l'aspect économique, une comparaison plus fine sera prochainement réalisée. Enfin, M. Macherel est, par définition, peu favorable au *contracting*, qui pousse le propriétaire des équipements, qui devra assumer seul les risques techniques et financiers liés aux investissements, à se rattraper sur la quantité d'énergie consommée.

Arrivée au terme de ce deuxième tour de discussion sur ce volet de la proposition PR-579 consacré au chauffage, la commission décide, sur invitation des SIG, de visiter le siège de Serono, déjà raccordé à GLN première étape.

La visite des installations existantes de prélèvement d'eau situées à la hauteur de la Perle du Lac, qui alimentent Serono en eau du lac, est effectuée le 27 février 2008, tout comme celle des équipements du siège de cette entreprise.

Crédit net de 269 500 francs destiné à la participation de la Ville de Genève pour l'utilisation de locaux construits par un tiers et destiné au service Voirie – Ville propre

Il s'agit d'une construction en sous-sol comprenant des locaux pour le personnel et de nouveaux dépôts qui remplaceront le petit dépôt actuel que la Ville loue à l'Etat à l'avenue Blanc. Ces locaux seront situés de plain-pied sur la route, le long des voies CFF.

Crédit net de 426 600 francs destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue Blanc

Les travaux prévus sont conformes aux premières conclusions du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Ville de Genève. Ils consistent à remplacer les collecteurs existants et à procéder à la séparation des eaux entre collecteurs eaux pluviales et eaux usées.

Sur proposition d'un commissaire des Verts, la commission procède à l'audition de M. Stalder, directeur du Domaine de l'eau au Département du territoire.

Suite aux questions de la commission, il en ressort que le rejet des eaux capées par le système GLN est neutre pour l'environnement et qu'il convient de prendre en compte le facteur dilutif pour les aspects liés à la température de l'eau après rejet. La commission découvre avec intérêt que, jusque dans les années 1970, les eaux usées et claires étaient mélangées. A partir de cette époque, la philosophie de la Confédération a changé et c'est le séparatif qui s'est imposé afin d'éviter la surcharge des stations d'épuration par des eaux pluviales qui n'avaient rien à y faire. Avec les années 1990, changement d'orientation, avec une position plus nuancée sur la séparation des eaux, car certains secteurs urbanisés présentent des eaux pluviales aussi polluées que des eaux usées, qui vont influencer le

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

milieu récepteur. C'est pourquoi, à Genève, il a été décidé dans l'image directrice du PGEE de la Ville, élaborée en 2002-2003, de garder le réseau en unitaire dans l'hypercentre.

Discussion finale et vote

C'est lors de sa séance du 27 février 2008, et dans le prolongement de la visite des installations déjà existantes alimentant Serono, que la commission procède à ses votes.

Les deux premiers et deux derniers crédits ne sont pas rediscutés, car non contestés. Seul le troisième crédit, consacré au système de chauffage, fait débat.

Un commissaire libéral est séduit par la visite des installations existantes, qui combinent ingéniosité et performance. Il juge que la technologie GLN est impressionnante et il s'y rallie, tout comme le commissaire radical, qui estime toutefois que les tableaux des coûts comparatifs des diverses variantes énergétiques ne sont pas toujours très évidents, vu les multiples paramètres pouvant être retenus.

Une commissaire d'A gauche toute! annonce que son groupe est favorable aux logements et surtout à l'option GLN qui évite des transports sur route et la production de particules.

Un commissaire socialiste, dont le groupe soutiendra l'option GLN, s'inquiète cependant de l'acceptation préalable par la FVGLS de cette nouvelle option de chauffage. Il faudra veiller à ce que les services de la Ville de Genève informent la fondation du vote de la commission et qu'ils l'appuient.

Un commissaire des Verts salue le travail fait par le Service de l'énergie de la Ville Genève et soutiendra l'option bois + filtre NOx, car il fait confiance à l'administration qui a porté cette proposition. Il craint que cet éventuel changement ne risque de retarder un projet de logements dont la population a un urgent besoin.

Un commissaire démocrate-chrétien signale que l'Etat investira également dans le système GLN, et que son parti se joint avec plaisir à cette option de chauffage GLN.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre confirme également le ralliement de son groupe à l'option GLN en informant que, si le système est nouveau pour Genève, il existe déjà à Zurich.

Le projet d'arrêté I est adopté à l'unanimité par les 13 commissaires présents.

Le projet d'arrêté II est adopté à l'unanimité par les 13 commissaires présents.

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

Le projet d'arrêté III modifié est adopté par 9 oui (3 S, 2 DC, 1 L, 1 R, 1 AGT, 1 UDC) contre 2 non (2 Ve) et 2 abstentions (1 L, 1 Ve).

Le projet d'arrêté IV est adopté à l'unanimité par les 13 commissaires présents.

Le projet d'arrêté V est adopté à l'unanimité par les 13 commissaires présents.

Mise aux voix, la proposition PR-579, dans son ensemble et modifiée, est acceptée à l'unanimité des 13 commissaires présents.

Le montant total s'élevant initialement à 5 538 200 francs se trouve abaissé à 5 167 300 francs suite à l'adoption de la modification de l'arrêté III. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Annexes:

- lettre du 25 février 2008 de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, à la commission des travaux et ses annexes
- présentation PowerPoint de l'aménagement du Foyer de Sécheron (voir IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports)

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE
GENÈVE



Note à :

Monsieur Jean-Charles Lathion
Conseiller municipal
Président de la commission des travaux
Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 25 février 2008

Objet

Blanc / de France, avenues – Foyer de Sécheron
Proposition de crédit PR-579
2^{ème} amendement relatif à l'arrêté III : chaufferie centrale

Monsieur,

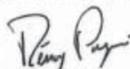
Faisant suite à l'audition du 6 courant par votre commission de la codirection du département des constructions et de l'aménagement, des collaborateurs du service de l'énergie, des représentants des services industriels genevois et du service cantonal de l'énergie, et selon votre demande, nous vous transmettons en annexe ce qui suit :

- **Un rapport établi par le service de l'énergie** le 18 février 2008 relatif au comparatif entre les deux solutions de fourniture de chaleur soit le bois filtré – gaz – solaire ou le raccordement GLN, préconisant de retenir la solution bois dans la perspective d'un raccordement futur à GLN.
Les réponses aux questions posées lors de la séance du 6 février dernier sont incluses dans ledit rapport.
- Le 2^{ème} amendement à la PR 579 du 25 février 2008 qui tient compte de la solution GLN.

Ainsi, la commission aura le choix entre l'une ou l'autre des deux solutions.

Nous attirons toutefois l'attention de la commission sur le fait que le choix éventuel de la solution GLN ne peut être fait que sous réserve de l'approbation de cette décision par la fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Si tel n'est pas le cas, la commission devra préciser dans son arrêté qu'« en cas de non-approbation par la fondation de la Ville de Genève pour le logement social, la solution bois sera validée ».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter et dans l'intervalle, vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Rémy Pagani

Ann. ment.



V I L L E D E
G E N È V E

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

Parcelle de Sécheron

Choix de la solution pour l'approvisionnement de la parcelle en chaleur :

Comparatif final des solutions :

- Bois Energie avec filtration – gaz - solaire
- Pompe à chaleur Genève Lac Nation - gaz – solaire (offre de contracting SIG)

Février 2008

Elaboré par :

V.Cerda, cheffe de service
JM. Santines, adjoint de direction,
chef de projet

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

Ville de Genève - Service de l'énergie
Parcelle de Sécheron

1. OBJET

Ce rapport est élaboré dans le cadre de l'instruction par la commission des travaux de la demande de crédit PR-579 relative aux travaux d'aménagement de la parcelle de Sécheron, et à l'audition spécifiquement dédiée au choix de la solution pour l'approvisionnement en chaleur de la parcelle, qui a eu lieu le mercredi 6 février 2008.

Ce rapport a pour objectif de répondre aux questions et attentes des commissaires, afin de se déterminer, entre la solution **bois énergie avec filtration – gaz - solaire**, telle que présentée par les services municipaux dans le projet de la demande de crédit, et la proposition formulée par les SIG le 6 février dernier, **pompe à chaleur raccordée à Genève Lac Nation- gaz - solaire**, développée par le biais d'un contracting.

2. DESCRIPTION DES DEUX SOLUTIONS**Solution 1 : Bois filtré, gaz, solaire :**

Construction d'une chaufferie centrale, d'un silo et de conduites à distance.

Financement complet des travaux par les différents partenaires.

Exploitation future des installations soit par une entreprise privée, soit par le service municipal de l'énergie.

Coût global calculé sur 30 ans, avec renouvellement de l'installation au bout de 20 ans.

Solution 2 : GLN, gaz, solaire : contracting sur 30 ans

Réalisation et financement par SIG des installations de production de chaleur (pompe à chaleur raccordée au réseau GLN, chaudière à gaz), ainsi que des réseaux d'alimentation de la parcelle depuis GLN, suppression de la construction d'un silo.

Exploitation future des installations par SIG.

Construction par les partenaires d'un local chaufferie et des conduites à distance

Economies de CO₂ : cédées à SIG (valeur annuelle : 8 000 CHF)

Coût global calculé sur 30 ans, avec renouvellement de l'installation au bout de 20 ans, la Ville devenant propriétaire des installations au bout des 30 ans:

3-TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS

Solution/ critères	Bois+filtration	PaC Lac	Différence %/ bois
Coûts d'investissement			
Investissement total en CHF	1 136 000	1 900 000	
Investissement total VDG+partenaires	1 136 000	700 000	
Dont subvention Fonds énergie Ville	300 000	300 000	
Dont investissement Ville+ partenaires	836 000	400 000	
Détail des coûts annuels moyens			
Frais fixes annuels moyens (amortissement)	72 973	24 578	-66 %
Coût annuel moyen des charges de fonctionnement (énergie et entretien)	154 470	235 749	+ 52%
Recettes économies de CO ₂	- 8 000	Transférées sig	
Coût total moyen annuel en CHF	219 443	260 462	+ 19%
Total des coûts sur 30 ans	6 583 291	7 813 860	+ 19%

Ville de Genève - Service de l'énergie
Parcelle de Sécheron

4- CONCLUSION :

L'offre de contracting présentée par SIG permet effectivement de diminuer l'écart financier entre les deux solutions, en ramenant le surcoût global calculé sur une durée de 30 ans de plus d'un tiers à près de 19%.

La solution GLN est caractérisée par des équilibres financiers moins bons, des risques techniques et financiers élevés pris en charge par SIG, ainsi qu'un rendement énergétique global moins bon.

La solution de contracting ne diminue pas de manière évidente l'investissement initial global pour la Ville, puisqu'elle prévoit le versement à SIG d'une subvention de 300 000 CHF prise sur la part Ville du fonds énergie des collectivités. Cette subvention n'est pas acquise. Elle doit être formellement sollicitée. Son attribution est soumise à l'acceptation par la commission d'attribution et du Conseiller d'Etat.

De plus, cette solution engendre un transfert des coûts, avec des charges liées à la fourniture de la chaleur beaucoup plus élevées que dans le cas de la solution bois énergie avec filtration - gaz - solaire, financée de manière traditionnelle.

Elle engendre également un engagement pour les différentes parties sur une durée très longue, 30 ans, qui devra être approuvé par une décision du Conseil municipal.

Enfin, cette décision doit être partagée avec l'autre partenaire actuel du projet, à savoir la Fondation Ville de Genève pour le logement social.

Pour l'ensemble de ces raisons, le service de l'énergie propose de ne pas retenir l'offre de SIG et de maintenir la solution bois énergie avec filtration - gaz - solaire, sans pour autant écarter l'opportunité d'un raccordement à Genève Lac Nation dans une vingtaine d'années (fin de vie des chaudières).

Ce mode de faire permet à la Ville de développer une solution de chauffage proche du « 100% renouvelable » au meilleur prix, dans une perspective de raccordement, à terme, à GLN devenu tout à fait intéressant. Il permettra également à SIG de développer son réseau de manière progressive et financièrement plus équilibrée entre les différents preneurs.

Il convient toutefois de saluer la volonté de SIG de s'investir, et de prendre des risques assez élevés afin de rendre opérationnelle au plus vite la stratégie thermique que nous allons ensemble développer sur le territoire de Genève.

Nous pensons incontestablement que cette volonté pourra aboutir dans des conditions beaucoup plus intéressantes sur d'autres projets actuellement en cours de développement.

Genève, le 18 février 2008

Ville de Genève - Service de l'énergie
Parcelle de Sécheron

REPONSES AUX QUESTIONS

Question de M.QUELOZ au sujet du coût du silo à bois :

Selon devis général,

- silo à bois sans équipement (murs), en bloc : **186 900 CHF HT**
- équipement du silo (couvertcles, systèmes d'extraction et de distribution du bois, ventilation du silo **142 000 CHFHT**

Question de Mme COULON au sujet du volume du silo :

270 m³ (surface au sol de 93 m²)

Les locaux chaufferie ont des dimensions du même ordre de grandeur que ce soit pour la solution bois filtré-gaz ou pour la solution PAC-lac nation-gaz.

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS
AMENDEMENT A LA PROPOSITION DE CREDIT - PR 579
pour la variante raccordement GLN

	I	II	III	IV	V
	Aménagements routier et extérieurs + réseaux d'infrastructures	Aménagement d'un parc public + achat du terrain	Construction d'une chaufferie centrale et son réseau de distribution	Participation de la Ville de Genève pour l'utilisation de locaux construits par un tiers	Réseau public d'assainissement de l'avenue Blanc
	génie civil	architecture	architecture et opérations foncières	opérations foncières	génie civil
Gestionnaire des crédits					
Coût général des travaux TTC	4 572 000	6 713 600	1 420 600	269 500	492 600
à déduire :					
• crédit d'études PR 251 (crédit d'études - concours)		665 000			
• crédit d'études PR 251 (achat du terrain)		4 171 400			
• part du crédit d'études PR 363	139 800	83 000			
MONTANT BRUT TTC DES CREDITS DEMANDES	4 432 200	1 794 200	1 420 600	269 500	492 600
• participation des partenaires (estimation) *	1 978 800		1 097 000		
• subvention du fonds énergie des collectivités (estimation 150 000 francs) **			100 000		
• subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève (estimation) *					66 000
MONTANT NET TTC DES CREDITS DEMANDES	2 453 400	1 794 200	223 600	269 500	426 600
MONTANT TOTAL TTC DU CREDIT DEMANDE	5 167 300				

* les participations et subventions seront versées en fonction de l'avancement des travaux et sur la base du coût réel des travaux

** la subvention sera versée en fonction du montant des honoraires effectifs

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

AMENDEMENT A LA PR – 579 (25 février 2008)
(solution fourniture de chaleur par le raccordement GLN)

Proposition du Conseil administratif, du 17 octobre 2007, en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total net de 5 167 300 francs soit :

- un crédit net de 2 453 400 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 978 800 francs, destiné aux aménagements routier et extérieurs, ainsi qu'aux réseaux d'infrastructures du périmètre dit « Foyer de Sécheron » sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles n° 2129 et n° 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 4 432 200 francs ;
- un crédit de 1 794 200 francs destiné à l'aménagement d'un parc public qui occupera l'espace central du périmètre cité ci-dessus ;
- **un crédit net de 223 600 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 097 000 francs et de la subvention du fonds énergie des collectivités de 100 000 francs destiné à la construction d'une chaufferie centrale, solution raccordement GLN et de son réseau de distribution pour la totalité des bâtiments du périmètre cité ci-dessus, soit un montant brut de 1 420 600 francs ;**
- un crédit de 269 500 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour l'utilisation de locaux construits par un tiers destinés au service voirie-ville propre dans le périmètre cité ci-dessus ;
- un crédit net de 426 600 francs destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue Blanc, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 66000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, sur la parcelle n° 4600, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 492 600 francs.

Ouvrage III Construction d'une chaufferie centrale (solution raccordement GLN) et de son réseau de distribution
--

ESTIMATION DES COÛTS

CFE	Libellé	Total
A	Terrain	183 400
	Parcelles n° 2129 et n° 5191 feuille 12 du cadastre de la commune de Genève section Petit-Saconnex	p.m.
	Participation financière (indemnité) : espace pour la chaufferie centrale	183 400
	- Local chaufferie sans équipement 459 m3 à 399,60, soit 183 416 admis à	183 400
B	Travaux préparatoires	21 300
B.1	Adaptation des conduites, raccordement aux réseaux (hors de la parcelle)	6 000
B.2	Adaptation des conduites, raccordement aux réseaux (à l'intérieur de la parcelle)	15 300

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

CFE	Libellé	Total
C	Installations de chantier en commun	10 500
C.0	Electricité (provisoire de chantier)	10 500
I	Installations	757 500
I.0	Installations électriques	44 500
	Appareils à courant fort	8 000
	Installations à courant fort	25 000
	Appareils et installations à courant faible, lustrerie	11 500
I.2	Chauffage, ventilation	700 000
	Production de chaleur (SIG)	300 000
	Distribution de chaleur (conduite à distance)	400 000
I.4	Installations sanitaires	13 000
M	Aménagements intérieurs 2	35 000
M.3	Revêtements de sols	20 000
M.4	Revêtement de paroi	15 000
V	Frais secondaires et compte d'attente	44 000
V.0	Frais secondaires généraux	14 000
V.2	Autorisations, taxes électricité	30 000
W	Honoraires	146 500
W.1	Architecte	20 000
W.2	Ingénieur électricien	8 500
W.2	Ingénieur chauffage, ventilation	115 000
W.2	Ingénieur installations sanitaires	3 000
X	Comptes réserves	58 200
X.0	Provisions	
	Honoraires modifications projet chaufferie	50 000
X.2	Réserves pour imprévus	
	1% de B+C+I+M, soit 824 300	
	8 243 admis à	8 200
A-X	Coût total des travaux HT	1 256 400
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	95 500
Z.0	Appliquée sur positions A-X, 7.6% de 1 256 400, soit 95 486 admis à	95 500
A-Z	Coût total des travaux TTC	1 351 900
ZZ	Frais administratifs et fonciers	68 700
ZZ1	Honoraires de promotion	
	4% de B-Z: 1 154 548 soit 46 182 admis à	46 200
ZZ2	Intérêts intercalaires	
	$\left[\text{Taux DSF } (3,25\% + 0,5\%) \times ((B-Z) + \text{ZZ1}) / 2 \times \text{durée en mois} / 12 \right]$	
	$3,75 \times \frac{1\,200\,748}{2} \times \frac{12}{12}$	
	100 2 12	
	soit 22 514 admis à	22 500

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

CFE	Libellé	Total
A-ZZ	COÛT GENERAL DES TRAVAUX (TTC)	1 420 600
	A déduire :	1 197 000
	Participations des partenaires (estimation) : voir tableau de la clef de répartition chapitre "subventions et partenariats"	1 097 000
	- Immeubles logement sociaux FVGLS	
	647 695 admis à	647 700
	- Immeuble locatif (coopérative d'habitation)	
	164 722 admis à	164 700
	- Bâtiment de l'EMS	
	284 609 admis à	284 600
	Subvention du fonds énergie des collectivités	100 000
	- réalisation d'un projet d'infrastructures techniques collectives de chauffage répondant au standard Minergie - estimation 156 000 francs	100 000
	honoraires effectifs estimés	
		100 000
	TOTAL DU CREDIT III DEMANDE	223 600

SUBVENTIONS ET PARTENARIATSSubventions :

Le projet a reçu une subvention du fonds énergie des collectivités de 156 000 francs qui prévoit de couvrir intégralement les frais relatifs aux honoraires d'études pour le développement de la solution d'un chauffage utilisant une énergie renouvelable pour l'ensemble de la parcelle. La subvention sera versée en fonction du coût réel des honoraires.

La solution de contracting prévoit le versement aux SIG d'une subvention de 300 000 francs prise sur la part Ville de Genève du fonds énergie des collectivités. Cette subvention n'est pas acquise, elle doit formellement être sollicitée. Son attribution est soumise à l'acceptation par la commission d'attributions et du Conseiller d'Etat. C'est pourquoi elle est provisionnée dans l'estimatif des coûts (position I.2).

Partenariats :

Le coût de la totalité des travaux sera réparti entre l'ensemble des projets et au prorata des surfaces de plancher chauffé (SIA 416).

Estimation :

Coût général de l'opération	1 420 600 francs TTC
Part à la charge de la Ville de Genève (10%)	142 060 francs TTC
Coût de l'opération à partager	1 278 540 francs TTC
Coût par m2 de surface de plancher :	57.12 francs TTC

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

La clef de répartition prévue est la suivante :

Bâtiments	Surface de plancher chauffé (m2) (SIA 416)	Participation financière (Fr/TTC)	Pourcentage %
Immeubles de logements sociaux (FVGLS) • Bâtiment ouest : 5'935m2 • Bâtiment nord : 5'405m2	11 340	647 695	51
Immeuble locatif (coopérative d'habitation)	2 884	164 722	13
Bâtiment de l'EMS	4 983	284 609	22
Sous-total	19 207	1 097 026	86
Bâtiment de "l'espace de quartier"	3 178	181 514	14
Total	22 385	1 278 540	100

BUDGET PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION ET CHARGE FINANCIÈRE

Charges annuelles (contracting SIG) *235 500

(* ces charges seront réparties entre tous les partenaires au fur et à mesure de la mise en exploitation des bâtiments)

Charge financière annuelle sur 223 600 francs comprenant les intérêts au taux de 3.25 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités 26 550

Soit au total : 208 950

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le(s) projet(s) d'arrêté(s) suivant(s) :

PROJET(S) D'ARRETE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

PROJET D'ARRETE I

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 2 453 400 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 978 800 francs, destiné aux aménagements routier et extérieurs, ainsi qu'aux réseaux d'infrastructures du périmètre dit « Foyer de Sécheron » sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles n° 2129 et n° 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 4 432 200 francs.

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 432 200 francs.

Art. 3. - La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 139 800 francs du crédit d'étude PR-363 voté le 18 mai 2005, soit un montant total de 2 593 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRETE II

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 1 794 200 francs destiné à l'aménagement d'un parc public qui occupera l'espace central du périmètre dit « Foyer de Sécheron » sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles n° 2129 et n° 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 794 200 francs.

Art. 3. - La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 665 000 francs du crédit d'études PR 251 voté le 14 janvier 2003, le montant de 83 000 francs du crédit d'étude PR-363 voté le 18 mai 2005 et le montant de 4 171 400 francs du crédit PR-251 voté le 14 janvier 2003 pour l'achat du terrain, soit un montant total de 6 713 600 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 50 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2061.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRETE III

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 223 600 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 097 000 francs et de la subvention du fonds énergie des collectivités de 100 000 francs destinée à la construction d'une chaufferie centrale, solution raccordement GLN et de son réseau de distribution pour la totalité des bâtiments du périmètre dit « Foyer de Sécheron » sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles n° 2129 et n° 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 1 420 600 francs.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 223 600 francs.

Art. 3. - La dépense nette prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

PROJET D'ARRETE IV

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 269 500 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour l'utilisation de locaux construits par un tiers et destinés au service voirie-ville propre dans le périmètre dit « Foyer de Sécheron » sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles n° 2129 et n° 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 269 500 francs.

Art. 3. - La dépense nette prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRETE V

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 426 600 francs destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue Blanc, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 66 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, sur la parcelle n° 4600, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 492 600 francs.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 492 600 francs.

Art. 3. - La dépense nette prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexe : tableau récapitulatif des coûts du 25 février 2008

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC).

La proposition PR-579 concerne le périmètre dit «Foyer de Sécheron». Il s'agit de mettre en place les conditions-cadres qui permettront le développement de tout un quartier avec la construction de logements, un bâtiment espace de quartier comprenant une crèche, un restaurant scolaire, une ludothèque, des locaux pour aînés et pour adolescents, un parc public, des aménagements routiers et extérieurs. C'est vraiment un beau projet, suivi et voté avec intérêt par la commission des travaux.

Cette dernière a donné un signe fort en demandant que soit utilisé, en matière de chauffage, le nouveau système adopté par Serono et recommandé par les Services industriels de Genève (SIG), à savoir cette pompe à chaleur qui va chercher les calories dans le lac. La commission des travaux a donc amendé dans ce sens l'arrêté III initial du Conseil administratif.

Cet excellent projet a été voté à l'unanimité de la commission, après des séances de travail fort intéressantes. Je remercie et félicite le rapporteur, car il n'était pas évident de faire une synthèse de nos discussions à ce sujet. Chers collègues, j'espère que le plénum votera cette proposition amendée à l'unanimité, comme la commission.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Comme l'a dit le président de la commission des travaux, cette dernière a effectué un excellent travail, je tiens à le saluer.

L'arrêté III initial de la proposition PR-579 – c'est là le seul point d'achoppement que nous avons rencontré – prévoyait d'installer une nouvelle chaufferie centrale pour le Foyer de Sécheron. Cependant, nous avons déjà voté un crédit pour un nouveau système de chauffage par pompe à chaleur dont on nous avait dit qu'il pourrait servir pour d'autres infrastructures susceptibles d'être construites dans le secteur. Nous avons donc été étonnés de voir dans la formulation initiale de la proposition PR-579 qu'une autre solution avait été choisie, laquelle présentait de nombreux désavantages.

Je suis très heureux que la commission des travaux ait décidé à l'unanimité de se rallier au système du réseau Genève-Lac-Nations (GLN), ce qui rend toute la proposition recevable. D'ailleurs, nous nous devons de voter tous ces équipements pour le Foyer de Sécheron. Telle est la raison pour laquelle le groupe libéral votera la proposition PR-579 amendée par la commission.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après plus de douze ans de palabres, les socialistes se réjouissent de voter ce

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

soir le crédit d'aménagement de la première étape du projet dit de la parcelle du Foyer de Sécheron, qui prévoit, à terme, la construction de 93 logements sociaux, d'un établissement médico-social (EMS), d'une crèche, d'un espace de quartier.

Nous sommes d'autant plus heureux que c'est sous l'impulsion des socialistes qu'une majorité s'est dégagée en commission en faveur du système GLN, grâce auquel tout ce quartier sera chauffé entièrement avec l'eau du lac. En effet, il a été décidé de connecter les bâtiments sur le nouveau réseau GLN que les SIG sont en train de construire en faveur des organisations internationales, qui utiliseront ce mode d'énergie pour refroidir leurs bâtiments. Ce projet a été primé par la Communauté européenne pour son caractère innovant favorable à l'environnement.

J'aimerais souligner que, si notre ville peut se permettre de créer un tel quartier chauffé entièrement par l'eau du lac, c'est aussi grâce au rôle précurseur joué par Merck Serono dans ce nouveau mode de chauffage. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous franchissons ce soir une étape importante dans la construction et la vie de notre cité puisque, vingt-cinq ans après le quartier des Grottes, notre ville s'apprête à édifier un nouveau complexe avec 93 logements sociaux à la clé. Je vous invite donc à voter la proposition PR-579 amendée par la commission des travaux.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Les cinq crédits demandés dans la proposition PR-579 concernent les conditions-cadres de l'aménagement du Foyer de Sécheron. Ce périmètre est l'un des derniers grands projets actuellement en cours sur le territoire de la Ville. Je ne répéterai pas les propos de mon préopinant démocrate-chrétien.

Il est intéressant de noter que quatre des cinq crédits demandés n'ont posé aucun problème à la commission des travaux et ont été acceptés sans nécessiter de véritable discussion. Quant au cinquième, celui de l'arrêté III, la problématique débattue à son propos relevait plus de la technologie concernée que du montant demandé. En effet, comme d'autres l'ont précisé avant moi, la commission a souhaité privilégier le raccordement de l'ensemble du futur quartier au système GLN, favorisant ainsi une technologie innovante. Nous avons estimé que la Ville pouvait et devait jouer un rôle pionnier exemplaire dans le cadre d'un tel projet.

Le projet d'arrêté III a donc été modifié dans ce sens par la commission des travaux, et le groupe radical votera la proposition PR-579 ainsi amendée tout en demandant à ce plénum de faire de même.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Lorsque nous avons discuté de la chaufferie du futur quartier, au sein du groupe des Verts, nous étions deux à être favorables à l'arrêté III initial de la proposition PR-579, c'est-à-dire à la solution du chauffage par bois. Je ne vous cacherai pas, Mesdames et Messieurs, que nous avons longuement débattu de cette question, les deux options s'avérant égales sur le plan de la dépense énergétique.

Notre discussion a surtout porté sur le coût respectif de chacune d'elles. Vous le savez, le projet GLN sera plus onéreux: la durée de l'investissement sera de trente ans, alors que la solution bois était ramenée à vingt ans. En outre, dans ce projet, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social est un partenaire incontournable que nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre à ce propos, et je pense qu'il faudra tenir compte de sa position. Pour en revenir à la comparaison des coûts, selon la proposition du Conseil administratif, le projet GLN sera plus cher de 19% pendant trente ans par rapport à la solution bois, et cela pour une prestation énergétique identique.

A ce stade, compte tenu du fait que le projet est extrêmement important pour eux en raison des nouveaux logements qu'il permettra de construire rapidement – c'est une nécessité – les Verts seraient plutôt d'avis de proposer la solution GLN, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une planification territoriale cantonale; nous pensons donc qu'une telle décision a un sens.

Cependant, nous aimerions déposer un projet d'amendement consistant à ajouter un paragraphe à l'article premier de l'arrêté III, afin de tenir compte des intérêts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Vous le savez peut-être, chers collègues, cette dernière commencera les travaux de construction de ses immeubles au mois de juin, afin d'y installer des habitants le plus vite possible. Or je crois savoir – mais peut-être M. Pagani pourra-t-il nous éclairer sur ce point – que, pour l'instant, les travaux d'aménagement du projet GLN n'ont été effectués par les SIG que vers la place des Nations et non pas au sud des voies ferrées. Cela impliquera sans doute un certain retard dans l'aménagement de toute l'installation GLN. Telle est la raison pour laquelle nous déposons l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article premier du projet d'arrêté III le paragraphe ainsi formulé: «La solution GLN est acceptée, à condition qu'elle ne retarde pas les travaux de construction des immeubles de logements, et notamment ceux de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Si cette condition n'était pas remplie, la solution bois, proposée initialement dans la proposition PR-579 à son arrêté III, serait mise en œuvre. Les éventuels surcoûts induits par la solution GLN ne seront pas répercutés sur les loyers des futurs locataires.»

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

Voilà le projet d'amendement que le groupe des Verts soumet au Conseil municipal, et auquel nous l'invitons à souscrire.

M. Gilbert Schreyer (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre votera la proposition PR-579 du Conseil administratif amendée par la commission des travaux et refusera l'amendement des Verts.

M. Jean-Louis Fazio (S). Le groupe socialiste refusera l'amendement des Verts, qui demande de renoncer à l'option GLN en cas de retard dans les travaux. On nous a assurés en commission que les SIG pouvaient relier le futur quartier au réseau GLN dans les six mois, nous ne voyons donc pas pourquoi il y aurait du retard.

M. Georges Queloz (L). M^{me} Contat Hickel a comparé les coûts de la chaufferie par bois initialement prévue et ceux du système GLN. A propos de ce dernier, il est évident que, s'il y a peu d'abonnés, les investissements consentis seront moins vite rentabilisés et cela coûtera plus cher. Dans l'intérêt de tout le monde – nous sommes clients non seulement du Canton, mais également des SIG – nous devons faire en sorte que cet équipement puisse atteindre son plein rendement et être performant en matière de coûts. Telle est notre volonté politique.

On peut toujours tenter l'expérience du chauffage par bois concassé, mais pour ma part je ne suis pas convaincu que l'on atteigne ainsi les objectifs d'Agenda 21 sur le plan écologique. Nous pourrions faire cette expérience dans un secteur plus éloigné, mais pas à proximité du système mis en place pour Merck Serono. Un détail amusant: le virage pour la livraison du bois devrait être adapté au gabarit du camion, ce qui signifie – c'est plus que rigolo! – que l'on ne pourrait en tout cas pas changer de fournisseur, ou alors le fournisseur ne pourrait pas changer de camion! Je vous laisse imaginer...

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je pense qu'il est important de préciser ici que le projet GLN est destiné prioritairement aux organisations internationales, c'est-à-dire à de grosses structures qui doivent être climatisées. Le GLN présente donc des avantages surtout pour la climatisation, et non pas pour le chauffage. La pompe à chaleur employée pour puiser les calories dans l'eau du lac utilisera de l'électricité. Soyons clairs là-dessus, nous devons savoir sur quoi nous votons.

Mais venons-en maintenant aux camions qui doivent transporter le bois, parlons énergie grise et allons jusqu'au bout de l'exercice! La Ville a fait un excellent

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

travail avec son Service de l'énergie, dans l'élaboration de la proposition PR-579. Ses représentants nous ont soumis plusieurs options et ce n'est qu'au dernier moment que les SIG sont arrivés pour nous présenter le projet GLN – et cela de façon extrêmement séduisante, puisqu'ils nous ont même invités à visiter Merck Serono. Cette précipitation de dernière minute m'a mis un peu mal à l'aise, je ne le cache pas. Cela d'autant plus que, lors de cette visite, nous avons reçu peu d'explications complémentaires à celles qui nous avaient été données en commission. Et nous n'avons pas auditionné une deuxième fois le Service de l'énergie après la visite de Merck Serono.

Nous devons être conscients que ce n'est pas exactement un cadeau que les SIG font là à la Ville de Genève. En revanche, notre municipalité peut se saisir de cette opportunité pour en faire un symbole. Mais je répète une fois de plus, car il est important de le souligner, que les deux options se valent sur le plan énergétique.

Je rappelle également la deuxième raison de notre amendement. Il ne faudrait pas qu'un retard dans l'aménagement du réseau GLN par les SIG retarde à son tour la construction des immeubles de logement. La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social est prête à commencer les travaux. Nous aimerions vraiment, si l'option GLN est adoptée, qu'il y ait coïncidence entre la construction de ces bâtiments et le travail des SIG. Je répète qu'ils n'ont pas encore aménagé la partie située sous les voies de chemin de fer, alors qu'il s'agit bien du périmètre de Sécheron.

Voilà les précisions que je voulais encore apporter à ce débat avant le vote. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter l'amendement des Verts, qui porte à la fois sur la question de la construction des logements et sur le surcoût relativement important – 19% pendant trente ans – induit par la solution GLN.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC). J'aimerais rectifier un peu les dires de M^{me} Contat Hickel. L'audition des SIG a tout simplement été demandée par la commission des travaux, qui souhaitait connaître les autres solutions de chauffage que le bois, et notamment le système de la pompe à chaleur. Ladite commission a déjà demandé ce genre d'informations complémentaires à plusieurs reprises, et je crois qu'elle a bien fait. La technologie évolue, de nouveaux aménagements sont conçus qui permettent de puiser la chaleur dans le sol ou dans le lac. Il est très important qu'une commission comme celle des travaux puisse connaître ces perspectives d'avenir.

La visite de Merck Serono était évidemment très attractive. Nous avons visité des locaux modernes et nous avons vu des pompes et des installations qui fonc-

tionnaient bien. Nous avons remarqué qu'il y avait aussi de la place pour que la Ville de Genève puisse venir se greffer sur le réseau GLN. Par conséquent, c'est de la manière la plus intelligente possible que nous avons opté pour cette solution, décision qui n'a pas du tout été contrée par les services de la Ville. Je pense que nous devons avoir le courage de prendre certains tournants. C'est ce que la commission des travaux préconise et c'est ce que nous allons faire ce soir, je l'espère, par le vote de ce plénum.

M. Eric Rossiaud (Ve). J'interviens juste pour compléter les propos de ma collègue Marguerite Contat Hickel concernant notre amendement. Nous désirons effectivement utiliser le système GLN pour chauffer tout le périmètre de Sécheron. Il vaut la peine, actuellement, d'avoir des centraux de chauffage et non pas des petites chaufferies individuelles, c'est plus économique.

Il est important que la Ville de Genève se lance dans des expériences et développe des systèmes novateurs, mais les Verts ne sont pas d'accord que les locataires supportent le surcoût entraîné par ces nouveautés sur le prix de leur loyer. Le système GLN ne permettra pas de faire des économies d'énergie, c'est simplement une solution plus rationnelle pour la Ville. Cette dernière doit donc en assumer les surcoûts, et non pas les reporter sur les loyers des locataires. Tel était le premier objectif de notre amendement.

Je passe au deuxième, qui concerne la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Je rappelle que nous possédons le terrain de Sécheron depuis de nombreuses années. Or ce n'est qu'aujourd'hui, en juin 2008, que nous sommes prêts à y construire les premiers bâtiments. Nous ne souhaitons donc pas que le système de chauffage global que notre municipalité veut se permettre retarde encore les travaux. Voilà en quoi consiste l'amendement proposé par les Verts: tout d'abord, ne pas faire supporter les surcoûts du système GLN aux locataires, mais qu'ils soient pris en charge par la Ville; ensuite, si nous utilisons GLN, que cela n'occasionne pas de retard dans la construction des immeubles d'habitation! Les Genevois ont besoin de logements tout de suite, pas dans deux ans!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En préambule, Monsieur Que-loz, à propos de l'énergie du bois, je vous signale que vous avez voté des crédits pour une crèche à Saint-Jean qui a obtenu le label Minergie. Il y a même eu une conférence de presse à ce sujet. Or cette crèche est justement chauffée au bois – et cela à bon escient – malgré les inconvénients de ce type d'énergie, à savoir le dégagement de CO₂ et la nécessité de s'approvisionner en bois à proximité, sous peine que ce système devienne contre-productif au niveau du bilan énergétique global. Toujours est-il, je l'affirme ici, que notre municipalité a des compétences

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

extrêmement pointues en la matière. Le Service de l'énergie dirigé par M^{me} Cerda a démontré qu'il était tout à fait capable de maîtriser ce type de technologie.

Mais j'en reviens à la proposition PR-579. Je trouve que c'est un très bon projet, comme l'ont relevé certains préopinants. La possibilité de construire 93 logements ne se discute pas en ville de Genève aujourd'hui. Il faut rendre à César ce qui appartient à César: c'est M. Ferrazino qui a élaboré ce projet et je dois l'en remercier, ainsi que l'ensemble des services de mon département et la codirection qui m'entoure. Des projets de ce genre sont extrêmement lourds et compliqués à monter, comme le démontre le problème posé ce soir par M^{me} Contat Hickel.

Pour ma part, je ne me prononcerai pas sur le type de technologie à adopter. Le chauffage au bois a des inconvénients et de gros avantages, le système GLN de même. Je rappelle que nous ne maîtrisons pas encore l'ensemble du processus et que nous n'en sommes pas au tout renouvelable. Comme M^{me} Cerda l'a signalé très clairement, le système GLN augmentera notre consommation d'électricité. Ce système étant fait pour la climatisation, il prend l'eau du lac à 7 degrés; mais, comme en hiver il faut bien plus de 7 degrés, on doit utiliser de l'électricité en plus.

Nous avons fait le calcul à l'interne de mon département: au niveau de la facture finale, la différence de coût entre le chauffage au bois et le système GLN n'est pas très importante pour ce projet. Il se serait agi de 500 logements que je serais beaucoup plus déterminé en faveur d'une option par rapport à l'autre. Mais le débat est ouvert et vous avez raison, Mesdames et Messieurs du parti écologiste, de poser ce genre de questions.

Dans les écoquartiers que nous avons visités, il existe des solutions comme la coénergie où le double flux est intégré dans le système de cogénération. C'est une nouvelle piste qui s'ouvre à nous, et il est important d'en discuter. J'espère que nous aurons à nouveau l'occasion de nous pencher sur ce problème quand nous débattons du projet d'Artamis, où il est aussi prévu de créer des logements, de l'aménagement du périmètre de la gare des Eaux-Vives et des autres projets que le Conseil municipal voudra bien me voter pour construire du logement au cours des trois ans à venir.

Je pense donc que nous pouvons vivre avec l'amendement des Verts, qui nous permettra de ne pas agir par oukase dans la collaboration très étroite et très intense que nous entretenons avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Cet amendement ne met pas en péril l'ensemble du processus et des décisions prises par la commission des travaux, il instaure simplement un minimum de cautions. A mon avis, au fil de l'évolution du chantier, elles pourront être rediscutées et négociées avec nos partenaires, avec qui nous entendons bien poursuivre notre collaboration très étroite.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité (66 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (66 oui).

Mis aux voix, l'amendement des Verts portant sur l'arrêté III est refusé par 45 non contre 21 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III modifié par la commission est accepté sans opposition (65 oui, 1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté à l'unanimité (66 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté V est accepté sans opposition (1 abstention).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 2 453 400 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 978 800 francs, destiné aux aménagements routier et extérieurs, ainsi qu'aux réseaux d'infrastructures du périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 4 432 200 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 432 200 francs.

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 139 800 francs du crédit d'étude PR-363 voté le 18 mai 2005, soit un montant total de 2 593 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 1 794 200 francs destiné à l'aménagement d'un parc public qui occupera l'espace central du périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 794 200 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 665 000 francs du crédit d'étude PR-251 voté le 14 janvier 2003, le montant de 83 000 francs du crédit d'étude PR-363 voté le 18 mai 2005 et le montant de 4 171 400 francs du crédit d'étude PR-251 voté le 14 janvier 2003 pour l'achat du terrain, soit un montant total de 6 713 600 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 50 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2061.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 223 600 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 097 000 francs et de la subvention du Fonds énergie des collectivités de 100 000 francs, destiné à la construction d'une chaufferie centrale, solution raccordement Genève-Lac-Nations, et de son réseau de distribution pour la totalité des bâtiments du périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 1 420 600 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 223 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 269 500 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour

Proposition: crédits d'aménagements pour le Foyer de Sécheron

l'utilisation de locaux construits par un tiers et destinés au service Voirie – Ville propre dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 269 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 426 600 francs destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue Blanc, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 66 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, sur la parcelle N^o 4600, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 492 600 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 492 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Monsieur le président, je demande le troisième débat.

Le président. Etes-vous suivie par le tiers au moins des membres présents, Madame Contat Hickel? (*Moins du tiers des conseillers municipaux lèvent la main.*) Ce n'est pas le cas, le troisième débat n'aura pas lieu.

Le troisième débat ayant été refusé, les arrêtés deviennent définitifs.

Le président. L'interpellation I-176 de M^{me} Martine Sumi, intitulée «Jamais sans mon wi-fi gratuit à Genève?», est retirée.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-84, de MM. *Guy Dossan, Thierry Piguët, Pascal Rubeli, M^{mes} Odette Saez, Anne Moratti Jung et Salika Wenger*: «Pour ne plus allonger la liste des objets en suspens».

Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-800, de M^{mes} *Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marie-Pierre Theubet et Anne Pictet*: «Que Mottattom continue!»;
- M-801, de M^{mes} *Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Isabelle Brunier, Nicole Valiquier Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Mary Pallante, MM. Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Thierry Piguët, Christian Lopez Quirland et Christophe Buemi*: «Mieux informer sur les événements planifiés sur la plaine de Plainpalais»;
- M-802, de MM. *Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Christiane Olivier, Martine Sumi, Vera Figurek, M. Christian Zaugg, M^{mes} Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Alexandra Rys, MM. Alain de Kalbermaten, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexis Barbey, M^{mes} Laetitia Guinand, Danièle Magnin, Catherine Buchet-Harder et M. Jacques Hämmerli*: «Gouverner, c'est prévoir: pour une crèche du Lac répondant aux besoins du quartier!».

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu trois questions écrites:

- QE-288, de *M^{me} Diana Duarte Rizzolio*: «Quelle politique pour la gestion et l'entretien des œuvres du FMAC dans l'espace public?»;
- QE-289, de *M. Simon Brandt*: «Frais de bouche du département des constructions et de l'aménagement»;
- QE-290, de *M. Simon Brandt*: «Etat des lieux des crédits complémentaires».

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5942
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5942
3. Pétitions.	5942
4.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 février 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 307 600 francs, soit:	
– un crédit de 2 284 400 francs destiné à la restauration de l'enveloppe, à l'aménagement d'un espace polyvalent et aux aménagements extérieurs de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3 ^e zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève;	
– un crédit de 23 200 francs destiné à l'équipement en mobilier de l'espace polyvalent de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3 ^e zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève (PR-545 A). Suite du premier débat	5943
4.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand et Fabienne Aubry Conne, renvoyée en commission le 25 juin 2007, intitulée: «Occupation du Clos Voltaire: la Ville de Genève ne doit pas boire le calice jusqu'à la lie» (M-687 A). Suite du premier débat	5943
5. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique (PR-621)	5954
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 225 960 francs destiné au remplacement du matériel d'inspection télévisée du réseau public secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève (PR-577 A)	5992

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2007 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total net de 5 538 200 francs, ramené à 5 167 300 francs, soit:
- un crédit net de 2 453 400 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 978 800 francs, destiné aux aménagements routier et extérieurs, ainsi qu'aux réseaux d'infrastructures du périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 4 432 200 francs;
 - un crédit de 1 794 200 francs destiné à l'aménagement d'un parc public qui occupera l'espace central du périmètre cité ci-dessus;
 - un crédit net de 594 500 francs, ramené à 223 600 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 112 300 francs, ramenée à 1 097 000 francs, et de la subvention du Fonds énergie des collectivités de 145 000 francs, ramenée à 100 000 francs, destiné à la construction d'une chaufferie centrale et de son réseau de distribution pour la totalité des bâtiments du périmètre cité ci-dessus, soit un montant brut de 1 851 800 francs, ramené à 1 420 600 francs;
 - un crédit de 269 500 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour l'utilisation de locaux construits par un tiers et destinés au service Voirie – Ville propre dans le périmètre cité ci-dessus;
 - un crédit net de 426 600 francs destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue Blanc, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 66 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, sur la parcelle N^o 4600, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 492 600 francs (PR-579 A) 5999
8. Propositions des conseillers municipaux 6030
9. Interpellations 6031
10. Questions écrites 6031

La mémorialiste:
Marguerite Conus